

JOURNAL

HISTORIQUE

SUR LES MATIERES
du tems.

*Contenant aussi quelques Nouvelles
de Litterature, & autres
remarques curieuses.*

M A R S 1707.



A VERDUN,

Chez CLAUDE MUGUET,

M. DCCVII.

Avec Privilege du Roi.

Extrait du Privilege du ROI.

PAR grace & Privilege du Roi, donné à Versailles le 27. Novembre 1706. Signé par le Roi en son Conseil, DE ROSSÉT, & Scellé; Il est permis au Sr. * * de faire imprimer, vendre & débiter publiquement dans toutes les Villes du Royaume, un Livre intitulé *Journal Historique sur les matieres de vers*, en un ou plusieurs Volumes, conjointement ou séparément, & autant de fois que bon lui semblera; Faisant Sa Majesté défenses à tous Libraires, Imprimeurs & autres personnes, d'imprimer, faire imprimer, vendre ni débiter ledit livre, sous quelque pretexte que ce soit, même de correction, augmentation, changement de titre, impression étrangere ou autrement, sans le consentement dudit Sr. * *, ou ses ayans cause; à peine de confiscation des exemplaires contrefaits, trois milles livres d'amandès, dépens, dommages & intérêts; ainsi qu'il est porté plus au long par ledit Privilege.

Registré sur le Registre de la Communauté des Libraires & Imprimeurs de Paris, conformément aux Reglemens & Arrêts du Conseil. A Paris le 29. Novembre 1706. Signé, GUERIN, Syndic.

Ledit Sr. * * a cédé son Privilege à Claude Muguet, suivant l'accord fait entr'eux.



AVERTISSEMENT.

CE Journal, (que nous avons donné au public depuis trente deux mois, sous le titre de *Clef du Cabinet des Princes de l'Europe, &c.*) ayant eu un succès au delà de nos esperances, nous engage à prendre des mesures, pour le rendre à l'avenir plus commun dans certains endroits, & plus digne de la curiosité des Lecteurs, qui peuvent déjà s'être aperçus qu'on n'épargne aucune dépense pour établir de bonnes correspondances dans les Armées & dans les principales Cours de l'Europe.

On continuera d'en donner la suite au commencement de chaque mois sous ce titre. Journal Historique sur les Matieres du tems; qui contiendra ce qui se sera passé de plus interessant les mois precedents; l'on distribuera par mois separés, ou par exemplaires complets, tout ce qui en a été imprimé depuis le mois de Juillet 1704.

On gardera toujours le respect qui est dû aux Personnes Sacrées, & à ceux qui par leurs Emplois sont revêtus de l'autorité des Souverains; les invectives & la médisance, ne devant jamais être permises à un Ecrivain, qui doit se contenter de rapporter simplement les faits Historiques. Cependant comme parmi les actions des Grands, il se rencontre souvent des choses qui ne sont pas du goût de tout le monde, nous ne laisserons pas de faire mention de tout ce qui aura du raport aux affaires generalles, sans prétendre donner atteinte au merite particulier des personnes dont on parlera.

AVERTISSEMENT.

Nous insererons dans cet ouvrage, les mémoires des Ambassadeurs, les lettres des Princes, des Ministres, des Généraux d'Armées, les Traitez, les Harangues & les autres pièces de cette nature, qui viendront à nôtre connoissance, sans prétendre d'être garants de ce qu'on y aura avancé de trop fort; nous adoucirons néanmoins les termes injurieux ou trop piquants, qui pourroient s'y rencontrer, sans rien ôter du sens, ni sans alterer la vérité.

Ceux entre les mains de qui pareilles pièces tomberont, sont priés de nous les communiquer; & ceux qui auront d'autres mémoires à faire entrer dans ce Journal, peuvent aussi nous les adresser, en affranchissant le port des paquets, pourvu que ce ne soit pas des pièces satiriques ou injurieuses aux particuliers, & qui ne blessent point le respect qu'on doit aux Puissances.

143

JOURNAL HISTORIQUE

S U R

LES MATIERES DU TEMS.

Contenant aussi quelques Nouvelles de Littérature, & autres remarques curieuses.

M A R S 1707.

A R T I C L E I.

Qui renferme ce qui s'est passé de plus considérable en ESPAGNE & en PORTUGAL, depuis le mois dernier.

Lors qu'un Prince travaille au soulagement de ses Sujets il s'acquiert en même tems l'amour & la veneration publique. L'Empereur Constantius * étoit persuadé que les Tresors d'un Prince sont plus en seureté dans la bourse des Sujets, que dans les cofres de son épargne. Ce Prince voulant un jour manifester son opulence aux Ambassadeurs de Diocletian, qui le croyoit denué de Finances, fit publier un ordre, portant qu'il avoit besoin d'une grosse somme pour les necessitez de l'État: tous les Seigneurs de sa Cour, & les plus pécunieux des Provinces voisines, lui firent voiturer en très-peu de tems une si grande quantité d'argent, que les Ambassadeurs en furent surpris; mais après leur

Un Prince qui soulage ses Sujets s'amasse des Tresors.

L 3 départ

* Voyez Mezerai Tom. I. Liv. II.

départ, Constantius fit rendre à chacun les sommes qu'on lui avoit prêté; étant bien assuré qu'il les trouveroit chez eux, lors qu'il en auroit besoin. Ce Prince ayant été obligé de soutenir une rude guerre dans les Gaules, aima mieux retrancher les dépenses superflües de sa table, de ses équipages & de ses habits, que de souffrir qu'on accablât le Peuple d'impôts; les Seigneurs de sa Cour firent la même chose, de sorte qu'on bannit de ses Etats, la magnificence & toutes les autres dépenses qui pouvoient procurer du soulagement aux Peuples.

II. On pratique aujourd'hui presque la même chose en Espagne; le Clergé, la Noblesse & les Peuples des Provinces qui n'ont pas été infectées de l'esprit de Revolte, donnent de continuelles marques de leur zele & de leur fidélité à Philippe V. Roi d'Espagne, soit par des Dons gratuits qu'on envoie à la Caisse Militaire, soit par la levée & l'entretien de beaucoup de Troupes destinées à la défense de l'Etat & de la Religion; car les Espagnols ont enfin reconnu que l'un & l'autre étoient exposés depuis la dernière revo'ution de Catalogne, & des autres Provinces voisines.

Le Roi Catholique voulant procurer, autant qu'il lui est possible, le soulagement de ses Sujets, a réduit à la moitié les dépenses de sa Maison & de ses équipages; la Reine en a fait de mêmes; & l'exemple de Leurs Majestés ayant été suivi par la plûpart des Seigneurs de la Cour, ils ont aussi réformé les dépenses inutiles de leurs Maisons, afin d'employer cette épargne aux besoins de l'Etat.

III. Comme le Conseil d'Espagne, a reconnu, que la plupart des soulèvemens qui depuis environ trois ans sont arrivez dans la Monarchie, avoient été fomentez par des Moines de differens Ordres: on a mis en délibération les moyens de prevenir les mauvais effets qu'une hipocrisie condamnable peut produire dans un Etat: ce fut dans cette vûe qu'au mois de Janvier, le même Conseil fit publier un Reglement, portant que tous les Religieux qui iroient à Madrid, seront obligés d'aller chez le President de Castille, pour faire écrire leur nom, leur qualité, leur Province, le Convent d'où ils sont sortis, & quel est le sujet qui les amene à Madrid: afin, (s'ils accusent faux) qu'ils soient punis comme des traitres & des espions.

Reglement
contre les
Moines en
Espagne.

Cette précaution a déjà en partie produit son effet; car comme l'on a arrêté plusieurs de ces Moines, à qui l'on a trouvé des papiers, & des instructions peu conformes à leur état, & à la sainteté de la Religion, on n'en aperçoit plus tant sur les routes de Portugal, de Valence, d'Arragon, ni de Catalogne. Si la regle de S. Macaire étoit par tout exactement observée, le Conseil de Madrid ne se seroit pas vû obligé de faire publier ce Reglement; car un des Articles de cette Regle portoit, que les Moines qui sortiroient de leur Monastere avec le Froc, y seroient rechassez à coups de fouet; Dans le Concile tenu à Vienne en Dauphiné en l'année 1311. la même peine fut imposée à ceux qui en ce tems-là étoient nommez *inconstans & pieux fainéans*; parce qu'ils ne s'éloignoient de leurs

Monasteres, que par des motifs de libertinage, & pour n'y pas travailler comme la Regle les y obligeoit.

S'il se trouve encore aujourd'hui des Religieux indignes de leur état, comme ceux-là l'étoient, heureusement le nombre en est très-petit; nous voyons au contraire les Monasteres peuplez d'un grand nombre de gens Doctes, consacrez au service Divin, qui par leur pieté & la conduite exemplaire qu'ils tiennent, contribuent à l'instruction & à la sanctification des Fideles.

Ceux ci, ne participans pas à la conduite peu reguliere des autres, seront toujours estimez, honorez & respectez par ceux qui savent faire la difference du bon grain d'avec l'ivroye. Il seroit néanmoins à souhaiter, que les loups qui (sous l'habit ou la peau de brebis) se glissent dans le troupeau des serviteurs de Dieu & de l'Eglise, bien loin de les y retenir par force, en fussent chassez avec indignité; ce bannissement feroit honneur à la Religion, dissiperoit les motifs de scandale, épureroit les Communantez Religieuses des mauvais disciples qui peuvent s'y trouver, & augmenteroit la veneration que les Fideles ont, & doivent avoir pour les veritables Ministres de Jesus-C.

IV. On a fait à Madrid pendant trois jours de grandes réjouissances, pour l'heureux accouchement de Madame la Duchesse de Bourgogne; & comme la Reine d'Espagne est grosse de plus de trois mois, les Espagnols esperent d'en faire à leur tour pour la naissance d'un Infant. La sterilité des deux dernieres Reines d'Espagne ayant été en-
visagée

*Grossesse
de la Reine
d'Espagne.*

visagée, par quelques-uns, comme un effet de la colere du Ciel, on peut regarder cette grosseffe comme une Benediction Celeste, qui non seulement seroit favorable à l'Espagne, mais aussi à toute l'Europe; puis qu'il est certain que lors que les Trônes manquent d'appui, les prétendans à de pareilles successions en viennent presque toujours aux armes, soit pour attaquer, soit pour défendre leurs Droits, bien ou mal fondez.

V. Le Roi d'Espagne voulant recompenser le merite & ses services de plusieurs Colonels de sa Cavalerie Espagnole, en a nommé dix-huit pour être Brigadiers: Sa Majesté a aussi disposé de quelques Gouvernemens, & des Benefices vacants, en faveur de pareils sujets. Elle donne une application particuliere aux affaires de la Monarchie; & comme elle est vivement secondée par son Conseil, composé des principaux Seigneurs Espagnols, on aperçoit de très-bonnes dispositions pour préserver l'Etat & la Religion du danger qu'ils coururent la Campagne derniere.

*Brigadiers
Espagnols.*

VI. Des Munitionnaires Espagnols, sans demander aucunes avances, se sont chargez de fournir le Pain de munition aux Troupes dans les différentes Provinces où elles seront occupées. On pretend que le Roi d'Espagne aura soixante mille hommes sur pied la Campagne prochaine, & que les Tresoriers Espagnols ont les fonds necessaires pour les payer, tant des revenus ordinaires de l'Etat, que des Dons gratuits que les Provinces, les Villes, le Clergé, la Noblesse & les Particuliers, ont fait cōme à l'envi les uns des autres; suivant l'état envoyé de Madri, & dont

*Belle dis-
position des
Armées
d'Espagne.*

dont les nouvelles publiques ont fait mention, ces soixante mille hommes doivent être composez de soixante-six Bataillons Espagnols, y compris les Gardes : de trente-six Regimens de Cavalerie Espagnole, à quatre cens hommes chacun : de vingt-six Escadrons & trente-deux Bataillons de Troupes Auxiliaires de France. Comme ces Troupes seront divisées en plusieurs Corps, le Roi Catholique sera à la tête du plus nombreux ; & le Duc de Berwick partit le 23. Janvier pour aller donner ses ordres sur la Frontiere d'Aragon.

*Prise d'Ex-
sea, la Ville
est pillée &
brûlée.*

VII. Ce fut le 19. du mois de Novembre que les Espagnols s'emparerent d'Exea, Ville considerable d'Aragon, comme nous l'avons remarqué ailleurs. * Cette Place fut prise d'assaut ; on passa au fil de l'épée tout ce qui s'y trouva, à la reserve des vieillards, des femmes, des enfans, & d'environ 400. hommes, qui s'étans refugiez dans les Eglises, furent faits prisonniers à discretion. Comme cette Ville est la premiere qui se revolta en Aragon, on voulut en faire un exemple de severité : Elle fut d'abord donnée au pillage, & ensuite brûlée, à la reserve des Eglises. Ce fut le Comte d'Ayanz Maréchal de Camp Espagnol, qui sert sous Mr. le Prince Tzerclaes de Tilli, qui fit cette expedition ; après laquelle il marcha vers Ucastillo & Lustea : il trouva la premiere abandonnée par les Rebelles ; il la fit piller & mettre le feu à quelques maisons. La seconde (où il y avoit environ mille Miquelets) fit mine de se vouloir défendre ; mais après quelques décharges ils se sauverent, parce
que

*Autres Vil-
les pillées.*

* Voyez Janvier pag. 7.

que la Place ne pouvoit pas être investie, & que le Comte d'Ayanz n'avoit pas de Cavalerie pour les poursuivre. Elle fut pillée comme les deux autres; mais elle ne fut pas brûlée, parce que les Habitans implorerent la Clemence du Roi, & protesterent qu'ils avoient été contrains d'embrasser le parti *des Herétiques ennemis de Dieu & de la Foi.* C'est ainsi que cet infortuné Peuple nomme les Troupes qui obéissent à l'Archiduc. La severité de ces exemples a obligé plusieurs lieux circonvoisins d'envoyer demander pardon, & de se soumettre au Roi.

VIII. Il semble que l'Archiduc ne veuille pas faire ferme dans le Royaume de Valence; puis qu'il a pris la route de Catalogne ou d'Aragon avec une partie deses Troupes, ayant fait embarquer tous ses bagages, pour être conduits à Barcelonne. Ce Prince a nommé le Comte de Noyelle à la Viceroiauté d'Aragon; ce qui a causé du mécontentement aux Seigneurs Espagnols qui sont à sa suite, qui prétendent que pareils Emplois ne doivent pas être remplis pas des étrangers: Il a causé un autre mécontentement dans la même Province, en nommant de son autorité les Magistrats de Saragosse, quoi qu'on eût accoutumé de les faire par élection & par scriptin. A la verité ce sont là de foibles sujets de plainte, eu égard aux desolations que son passage en Espagne y a causez depuis deux ans; mais il est pourtant certain, qu'il n'observe pas les promesses faites aux Espagnols dans ses Manifestes; & que si le Roi Philipe en avoit fait autant, les Partisans de la Maison d'Autriche n'auroient pas

L'Archiduc passe en Catalogne.

Fait le Comte de Noyelle Vice-Roi.

pas manqué de s'écrier, qu'on renverfoit les Loix & les Privilèges de la Nation, & qu'on dépouilloit la Noblesse Espagnole des plus beaux droits qui lui étoient acquis. Milord Peterborough est de retour en Espagne, venant de Genes, où il a emprunté 180. mille livres sterling au nom de la Reine, pour les besoins des Troupes Angloises qui sont en Espagne.

Les Espagnols battent les Maures devant Ceuta.

IX. La Cour de Madrid reçût au mois de Janvier deux nouvelles également agréables, l'une d'Afrique & l'autre de l'Amérique: La premiere est un avis venu de Ceuta, Place d'Afrique vis à-vis du Détroit de Gibraltar, dont nous avons parlé ailleurs, * assiegée depuis long-tems par les Maures: Le 20. du mois de Decembre les Assiegez firent une sortie très-vigoureuse, puis qu'ils comblèrent & renversèrent une partie des travaux des Assiégeans, leur enclouèrent sept pieces de Canon, leur tuerent environ 1200. hommes, & firent 500. de ces Infideles prisonniers; & comme ces sortes d'ennemis ignorent ce que c'est que *Cartel*, ce sont autant d'Esclaves & de Forçats pour les Galeeres d'Espagne. Lors que l'Ambassadeur de Maroc (qui reside à Londres depuis environ un an) apprendra cette nouvelle, il ne faut pas douter, qu'il ne demande à la Reine l'exécution du Traité fait entre l'Empereur son Maître, la Couronne d'Angleterre, les États Generaux, l'Archiduc & les Portugais ses Alliez, qui l'avoient flaté d'un assez puissant secours pour reduire cette Place, en échange des bleds & des autres avantages que les Hauts Alliez tiroient d'Afrique pour les

* Voyez le Tom. V. pag. 117.

Matières du tems. Mars 1707. 151

besoins de leur Flote, & pour la subsistance de la Garnison de Gibraltar. On a sçû que le défaut d'inexécution de ce Traité avoit obligé les Maures de maltraiter des Vaisseaux Anglois qui venoient de Santa-Cruz, & qu'à l'occasion de cette insulte, la Reine Anne avoit refusé d'admettre l'Ambassadeur de Maroc à l'Audience de Congé qu'il demandoit.

X. La nouvelle venue d'Amerique n'interessé point les Infideles; c'est une entreprise de Chrétiens contre Chrétiens: le six du mois de Novembre, treize Vaisseaux de Guerre Anglois, tous du second & du troisième rang, se presenterent devant Santa-Cruz, (Forteresse Espagnolle, située dans l'Isle de Teneriffe, une des Canaries.) Ils arborerent d'abord Pavillon François, & peu après Pavillon Suedois; ce qui suffit pour donner de l'ombrage au Commandant & à ceux qui n'ignorent pas les regles de la Marine; cette méfiance (fondée sur une raison inmanquable, que lors qu'on est ami & qu'on ne veut point user de surprise, on ne change jamais son Pavillon,) obligea Don Joseph de Ayala Commandant ou Coregidor, (en l'absence de Don Augustin de Roblez Gouverneur, qui étoit allé dans la grande Canarie,) de faire assembler la Noblesse & les Milices, pour défendre leur liberté: le Chevalier Jennings, Chef d'Escadre Anglois, qui commandoit cette petite Flotte, soit qu'il eût manqué aux regles de la navigation par inadvertance, soit que ce fût d'un dessein premedité, (croyant de surprendre les Espagnols, par sa supercherie,) fut lui-même pris pour dupe, puis qu'on lui lâcha

Entreprise des Anglois aux Canaries échouée.

Le Chevalier Jennings est resté à coups de Canon.

lâcha plusieurs bordées de toute l'artillerie des Châteaux. Lors qu'il vit sa feinte découverte, il en mit une autre en usage; après avoir arboré le Pavillon Anglois, sous lequel feul il avoit commiffion, il envoya un Officier de son Escadre dans une Chaloupe, pour porrer au Gouverneur une lettre, par laquelle il lui marquoit, qu'il venoit pour proteger les Espagnols de la part de la Reine sa Maîtresse, & de celle de *Charles III. Roi d'Espagne*, qui ayant conquis cette vaste Monarchie, en étoit l'unique & le véritable possesseur: qu'il n'y avoit plus que quelques Places, occupées par des Troupes Françoises, qui en seroient chassées avant les commencemens de la Campagne prochaine, offrant en même tems au Gouverneur & à tous les Officiers, de les proteger & de leur continuer leurs emplois, après qu'ils auroient prêté serment de fidelité à ce nouveau Monarque de toutes les Espagnes.

Don Gregorio de San-Martino fut envoyé à l'Officier Anglois, pour lui répondre au nom de la Noblesse & de tous les habitans de l'Isle de Teneriffe presens, & de ceux des autres Isles absens, qu'ils avoient des nouvelles d'Espagne plus fraiches & plus sûres que celles des Anglois: qu'ils avoient eu avis que le Roi Philippe V. avoit chassé ses ennemis de toute la Castille; mais que quand ce Prince, leur unique & legitime Souverain, se verroit dépoüillé, (ce qu'à Dieu ne plût,) de tous ses vastes Etats, il pourroit s'assurer de trouver encore dans l'Isle de Teneriffe, autant de fideles Sujets qu'il y avoit d'habitans: Il n'en falut pas davan-

Matières du tems. Mars 1707. 153

vantage pour congédier les Anglois; aussi s'éloignerent-ils de la Côte la nuit du septième Novembre, & l'on n'en a eu aucune nouvelle depuis ce tems-là. Le Roi Catholique a recompensé Don Ayala, & Don San-Martino, d'un titre de Chevalier, avec une pension, en attendant qu'il se présente quelque occasion de leur donner des Postes plus avantageux que ceux qu'ils occupent.

XI. Le premier de l'année, le nouveau *Le Roi de Portugal* prit possession du Gouvernement, par une cérémonie qui se fit sur *prend possession du Gouvernement.* un grand Théâtre élevé au côté du Palais, qui répond dans la Place: Un Officier de la Couronne lut à haute voix les anciens droits du Clergé, de la Noblesse, & du Peuple, de même que les obligations des Rois de Portugal envers leurs Sujets; le jeune Monarque jura sur les saints Évangiles de les observer; après quoi les trois États representez par leurs Deputez, lui prêterent serment de fidélité, lui promirent l'obéissance que les Sujets doivent à leur Souverain, & le reste de la cérémonie se fit aux formes ordinaires.

XII. Depuis ce tems-là les Ministres *Les Alliez demandent le renouvellement de leurs Traitez avec le Portugal.* d'Angleterre & de Hollande, & les Generaux des deux Nations, qui sont à Lisbonne, ont voulu obliger le nouveau Roi de renouveler les Traitez d'Alliance que feu son pere avoit signez: Il ne l'a pas absolument refusé, mais il a répondu qu'il attendoit pour cela la réponse aux dépêches qu'il a envoyé à ses Ministres à Londres & à la Haye. On ne sçait pas tout le contenu de ces dépêches; tout ce qu'on

en a apris, (même des Memoires que ces Ministres ont presentez dans les Cours où ils resident;) c'est que le jeune Roi demande le payement des arrérages des subsides qui lui sont dûs, qui montent à plus de deux millions cinq cent mille florins; il represente aussi, que sans de plus gros subsides, il ne peut pas de son chef entretenir les troupes que feu son pere avoit mises sur pied, sans accabler ses sujets.

XIII. En attendant la décision de cette difficulté, qui sera, peut-être, levée aux dépens des Anglois & des Hollandois, les Troupes de ces deux Nations, que l'Archiduc attend depuis si long tems étoient encore à Lisbonne le 16. de Janvier pour tenir les Portugais dans la dépendance. Quelques jours auparavant il survint un incident sur la riviere du Tage, qui sembloit devoir avoir des suites fâcheuses. Un Vaisseau Genois sortant du Port de Lisbonne; fût suivi par deux Fregates Angloises sous prétexte de le visiter, quoi qu'ils n'en eussent aucun droit; ce bâtiment se refugia sous le Canon des Châteaux de St. Julien & du Fort du Bois, qui sont à l'embouchure de la riviere; les Anglois sans respecter cet azile, & violant la liberté du commerce permis en Portugal, aux Nations neutres, voulurent s'emparer du Vaisseau Genois; mais les Commandans de ces Forts, éloignerent les deux Fregates après leur avoir tiré 60. volées de Canon, dont 14. Anglois furent tuez. Mr. Methwin Envoyé d'Angleterre, & l'Amiral Schowel, en porterent des plaintes au Roi de Portugal, qui promit de les faire examiner dans son Conseil. Il y a apparence

Les Portugais tirent sur des Fregates Angloises, & pourquoi.

Matieres du tems. Mars 1707. 155
parence que ce different a été terminé à l'amiable, puis qu'on vient d'apprendre que l'Amiral Schowel & le Comte de Rivers avoient mis à la voile, pour mener à l'Archiduc les Troupes du débarquement.

ARTICLE II.

Contenant ce qui s'est passé de considerable en FRANCE depuis le mois dernier.

I. **Q**Uoi que bien des gens ayent (à juste titre) mis au nombre des Fables la prétendue naissance de l'*Antechrist* dont il est fait mention dans la lettre suivante, il s'est trouvé plusieurs esprits foibles, qui y ont ajouté foi & ont prétendu que cette nouvelle avoit été confirmée par des Lettres du Consul François à Alep; Avant d'aleguer les raisons que nous avons pour prouver la fausseté de cette relation, nous joindrons ici la prétendue Lettre du Grand Maître de Maïthe, dont on a répendu plusieurs copies dans differens Etats de l'Europe.

*Histoire
fabuleuse de
la naissance
de l'Ante-
christ.*

Nous Grand Maître de l'Ordre de Jerusalem, ayant appris par nos Ambassadeurs de Babilonne, que dans un Village nommé Deaps* une femme d'une grande beauté, est accouchée d'un fils, dont on ne connoit pas le pere; Cet enfant, plus blanc que noir, a le col court, la tête pointuë, le front ridé, les yeux brillants, les oreilles très-grandes, la bouche de travers, les dents aiguës & le nez enfoncé. Il

*Lettre sur
ce sujet.*

M a

* Dans quelques Copies de cette Lettre, on a nommé un autre Village du nom d'Ostrole.

156 *Journal Historique sur les*
a parlé & marché huit jours après sa naissance; Il se dit le Messie, le fils de Dieu; auquel seul il faut croire. Nos Ambassadeurs l'ont vû & ouï avec étonnement: Au jour de sa naissance, l'on vit plusieurs signes épouvantables, entr'autres un Dragon, portant dans sa gueule une lance de feu, les griffes déchirant un vieillard; Une Eclipse de Soleil parut en plein midi, une Aigle portant sous ses ailes un enfant, & plusieurs autres signes effroyable; les Rivieres se débordèrent extraordinairement; la maison où l'enfant prit naissance parut toute en feu, & disparut en même tems.

Cet enfant, interrogé par nos Ambassadeurs, des causes de ces figures, il repondit que c'étoit des marques des tourmens éternels, qu'auront à souffrir ceux qui ne croiront pas en lui. On trouva le jour de sa naissance une Statue de terre avec ces mots; *Enfin voici le jour de sa naissance*; & on entendit dans les airs, à plus de douze lieuës à la ronde, une voix qui crioit, *préparez-vous à recevoir le fils qui vous a été promis.*

Cet enfant a résuscité des morts en presence de nos Ambassadeurs, rendu la vûe aux aveugles, l'ouïe aux sourds, fait marcher droit les boiteux, & guéri toute sorte de maladies. Les peuples du pays l'adorent, les Savans croient en lui, & ceux qui ne veulent pas y croire sont massacrez sans misericorde: Il entend toutes sortes de langues, & très-souvent il s'éleve dans les nuës jusqu'à perte de vûe; Enfin toutes les personnes raisonnables croient & assurent que c'est le vrai *Antechrist*, & le prouvent par l'Écriture sainte.

Raisons

II. Sans entrer dans l'examen de tous ces
signes

Matières du tems. Mars 1707. 157

signes extravagants, & des autres absurdités dont cette nouvelle est accompagnée, je remarquerai que la prétendue lettre du Grand Maître de Malthe, n'est ni dattée ni signée, qu'on ne dit pas à qui elle a été écrite, que le jour, le mois, ni l'année de la naissance du prétendu Antechrist, n'a pas été marqué, quoi que ce fût une circonstance qui ne devoit pas être obmise; On devoit aussi nous dire le nom de la mere de cet enfant, & on ne devoit pas oublier, (pour donner plus de couleur à la fable,) de faire descendre la genealogie de sa famille de la Tribu de Dan, puis que c'est d'elle que doit naître l'Antechrist.

*pour prou-
ver la faus-
seté de cet-
te nouvelle.*

On auroit pu encore nous informer de la nature du miracle qui sauva l'Enfant (& sans doute la mere) du danger qu'ils coururent, lors que le jour de l'accouchement, la maison de la belle accouchée, parut en feu, & disparut en même tems; car si ce prétendu prodige ne fût arrivé qu'au bout de huit jours, qui est le tems, dit-on, que l'enfant a marché & parlé, on auroit pu inferer de là, que le nouveau né avoit pris sa mama, par la main, pour la sauver du danger, & de l'aneantissement dans lequel toutes les creatures qui étoient pour lors dans ce funeste bâtiment alloient être exposées.

Il y a d'autres raisons que celles que nous venons d'alleguer, qui prouvent que l'auteur de la Relation n'a eu en vûe qu'à se divertir aux dépens des credules aisés; s'il avoit prétendu donner plus d'étendue à sa narration, il auroit pris garde à ne pas se beloufer comme il a fait, dans plusieurs

circonstances. Par exemple, il nous débâte la fable, sous le nom du Grand Maître de Malthe, qui, dit-il, a reçu cette nouvelle de la part des Ambassadeurs qu'il tient à Babilonne: cet Auteur sçait, ou doit sçavoir, que Babilonne n'est plus cette grande & superbe Ville, dont il est parlé dans l'écriture Sainte; que telle qu'elle est, elle est entre les mains des Turcs depuis l'année 1638. que Sultan Amurat, la prit sur les Rois de Perse; & qu'une des principales regles de l'Ordre de Malthe, leur prescrivait d'avoir une guerre perpetuelle & jamais de Paix avec les Infidelles, il est donc faux que le Grand Maître entretienne des Ambassadeurs près du Grand Seigneur, encore moins à Babilonne, puis qu'il n'y a aucun Souverain qui y ait établi son séjour depuis plusieurs siècles.

Puisque le prétendu Antechrist nous a fait passer de l'Europe dans l'Asie, & que peut-être de long tems nous n'aurons pas occasion de parler de Babilonne, je ne saurois m'en éloigner, sans dire quelque chose de cette Ville, si fameuse dans l'antiquité.

*Descrip-
tion de Ba-
bilonne.*

Babilonne étoit autrefois la capitale de cette Contrée d'Asie, connuë sous le nom de Chaldée, dont les fondemens furent jetés par Nemrod Roi des Assyriens: elle devint par les suites la capitale de leur Empire, & plusieurs siècles après, elle eut le même titre à l'égard du Royaume des Babiloniens; elle étoit située sur les bords de l'Euphrate; mais ayant été détruite par les guerres que les Assyriens furent obligés de
foute-

ſoutenir contre leurs voiſins, on bâtit quelque tems après une autre Ville de ce nom, ſur les bords du Tigre. Au reſte on ne trouve preſque plus que de triftes veſtiges de cette fameuſe Ville, qui a toujours été conſidérée dans les livres ſaints, & dans les ouvrages des interprètes, comme la figure du monde & du peché. Ses murs étoient de brique; cimentez de bitume, ayant trente deux pieds d'épaiſſeur; tellement que deux chariots pouvoient y rouler à côté l'un de l'autre: ſon enceinte étoit d'environ ſeize lieuës de France, les maiſons étoient diſtantes les unes des autres, & il y avoit un arpent de terrain entre ces bâtimens & les murs de la Ville; par cet éloignement, on avoit en vûë de prévenir les funeſtes effets d'un embrasement, & de pouvoir en cas de ſiege, tirer quelque ſecours des terres qu'on enſemençoit dans le circuit de la Ville.

On mettoit au nombre des merveilles de la Grece, les Jardins ſuspendus que les Babyloñiens avoient fait au deſſus du Château; car on avoit élevé des terraiſſes ſuspenduës ſur des Colomnes de pierres quarrées, où l'on voyoit des arbres fruitiers & de haute futaye, qui formoient une eſpece de Forêt dans les nuës; & comme le climat eſt très ſec, on avoit ſoin de les arroſer par le moyen des pompes qui ſervoient à faire monter l'eau de l'Euphrate dans des reſervoirs.

Ce n'eſt pas ſans ſujet, ſi l'on donna autrefois à cette Ville le ſurnom de *Cité de perte*; car au ſentiment de Quinte Curce, & de pluſieurs autres Auteurs, les habitans de Babyllonne étoient ſi pervers que les

160 *Journal Historique sur les*
peres & les meres prostituoient leurs filles,
& les maris leurs femmes, pour une retribu-
tion mediocre.

La dissolution étoit si grande, qu'outre
l'ivrognerie, qui étoit un vice commun
aux deux sexes, lors que les grands Sei-
gneurs donnoient des festins, leurs fem-
mes & leurs filles se mettoient d'abord à
table avec une apparence de modestie, mais
à mesure que le vin échauffoit la débau-
che, elles quittoient leur Robbe, & suc-
cessivement leurs autres habillemens, de
maniere, qu'avant qu'on fût à la fin du re-
pas, elles paroissoient toutes nuës.

Nous ne dirons rien ici de cette fameuse
Tour que les enfans des hommes voulurent
élever jusques au Ciel, & de la confu-
sion des langues dont Dieu punit leur
temerité, puis que l'Escriture sainte nous
instruit parfaitement du dessein criminel de
nos premiers parens dans le livre de la Ge-
nese; les uns ayant vou'u par trop de cu-
riosité pénétrer dans la science de Dieu, en
mangeant du fruit défendu, & les autres
par une arrogance criminelle, prevenir la
mort à laquelle tous les hommes sont su-
jets.

Caractères de l'Antechrist, & les signes qui precedent sa venue,

III. Pour revenir à l'Antechrist, les livres
sacrés nous enseignent qu'il viendra à la fin
des tems pour persécuter les Chrêtiens. St.
Paul dans son Epître aux Thessaloniens,
Chapitre II. l'appelle le fils de perdition, qui
s'élevera sur tout ce qui est nommé Dieu.
Qu'étant aidé de Satan, il séduira les hommes
par des prodiges, & de faux miracles, & que
sa venue sera précédée de plusieurs signes
au Ciel & sur la terre. St. Mathieu Cha-
pitre

Matières du tems. Mars 1707. 161
 pitre XXIV. nous dit, *que le Soleil s'obscur-*
cira, que la Lune perdra sa lumiere, & que
les Etoiles tomberont du Ciel &c. L'Ante-
 christ pour prétendre à la qualité de Messie
 qu'il s'attribuëra, doit être de Nation Juife,
 & aux sentimens des Peres de l'Eglise, def-
 cendre de la Tribu de Dan. A l'égard du
 lieu de sa naissance, les uns croyent que ce
 sera à Jerusalem, d'autres à Babylone, d'au-
 tres à Bethsaïde, & d'autres à Capharnaüm.
 On prétend que son Regne ne sera que de
 trois ans & demi, & c'est en cette sorte
 dont on explique les parolles de Daniel,
un tems, des tems, & la moitié d'un tems :
 parce que le même Prophète dit dans un
 autre endroit, (c'est au Chapitre XII. de
 ses Propheties) que cette durée sera de douze
 cens soixante jours, ce qui approche fort
 des quarante deux mois, dont St. Jean fait
 mention dans son Apocalipse Chap. XI. le-
 quel nous dit encore, que les fidelles que
 l'Antechrist fera mourir, resusciteront trois
 jours & demi après leur mort. Au reste le
 sentiment des Sçavans est partagé à l'égard
 de la venuë de l'Antechrist, les uns pré-
 tendent qu'il ne viendra qu'à la fin du
 monde; les autres croyent qu'il est venu il
 y a déjà long tems, parce qu'on applique
 ce nom-là à Caligula, à Simon dit le Ma-
 gicien, à Mahomet, & à d'autres persécu-
 teurs du Christianisme.

Il s'est répandu un bruit que c'étoit un
 Moine Hollandois qui étoit l'Auteur de la
 lettre supposée du Grand Maître de Mal-
 the; qu'il n'avoit d'abord en vûë, dit-on,
 que de s'en divertir; mais qu'ayant reconnu
 que plusieurs esprits foibles y avoient ajouté

soi, il avoit voulu profiter de leur credulité en se faisant donner beaucoup d'argent, sous pretexte de devotion, de charité, ou de restitution. On ajoûtoit que ce Précurseur de l'Antechrist, avoit été emprisonné dans une Ville de France; mais cette nouvelle ne se confirme pas.

*Princes
qui font
trancher la
tête à leurs
enfans, pour
s'être jettés
dans l'Ar-
mée enne-
mie.*

IV. Ce n'est pas d'aujourd'hui, qu'on a vû des Sujets abandonner leur Prince, pour passer au service des ennemis de leur Patrie: mais ce n'est pas aussi de nos jours, qu'une pareille conduite a été condamnée & punie du plus severe châtement; parmi les exemples que nous en trouvons dans l'histoire, on peut citer celui de Darius Roi de Perse, qui fit trancher la tête à son fils Ari-baranes pour s'être jetté dans l'Armée d'Alexandre son ennemi. Brutus fit de même exécuter ses enfans, qui l'avoient abandonné pour embrasser le parti de Tarquin.

*Le Prince
Emanuel
d'Elbœuf,
Mrs de
Langalerie
& de Bonne-
val, exe u-
rés en effigie.*

On a vû dans nos précédens Journaux,* comme le Prince Emanuel d'Elbœuf, frere du Duc de ce nom, & de Madame de Mantouë; le Marquis de Langalerie, Lieutenant General; & le Marquis de Bonneval, avoient quitté le service de France pour passer à ce ui de l'Empereur, il y a environ dix mois; leurs parens & leurs amis n'ont rien oublié de tout ce qu'on pouvoit mettre en usage pour les faire revenir, assurés de leur pardon s'ils se rangeoient à leur devoir; mais ayant persisté dans leur desertion, & porté la Campagne dernière les armes contre leur Souverain, & leur Patrie, le Parlement de Paris a enfin rendu

* Voyez Tome IV. pag. 319. 386. & 420.

contr'eux un Arrêt, qui, conformément aux Ordonnances, les condamne tous les trois à avoir la tête tranchée, & leurs biens confisquez: cet Arrêt donné par contumace, portant que les criminels seront exécutez en effigie, l'exécution s'en fit en Place de Greve le 24. du mois de Janvier dernier.

V. Le Sr. Desfroides ayant obtenu du Roi un Privilege pour faire ouvrir des Mines d'or, d'argent, & de Mercure qu'on a découvertes en Gascogne à trois lieuës de la Ville de Dax sur la Dadour, a fait registrer cette Patente au Parlement de Bourdeaux; on travaille actuellement à chercher ce précieux dépôt de la terre, & l'on assure que la Mine d'argent qui fut découverte au mois de Janvier dernier, s'est trouvée plus riche & plus abondante qu'on ne se l'étoit promis; si la découverte de ce *nouveau Perou* est aussi considerable qu'on le publie, le Royaume en tireroit un très-gros avantage: Car les François, non plus que les autres Nations de l'Europe, ne font pas aujourd'hui d'humeur d'imiter les Bambycatiens qui habitent près du Tigre, lesquels, au sentiment de Mr. Tavernier, ont tellement l'or & l'argent en ho'neur, que lors qu'ils en ont, ils vont l'enterrer dans les lieux les moins pratiquez.

Les Empereurs de la Chine ne veulent pas permettre à leurs Sujets d'ouvrir les Mines d'Or & d'Argent, à ce qu'ils disent, pour ne pas exposer la vie de leurs Sujets aux vapeurs & aux exhalaisons dangereuses des Mines. C'est peut-être bien plutôt pour prévenir les mauvais effets que ces précieux Metaux ont
fou-

*Mines d'or
& d'argent
en Gascogne.*

souvent produit parmi les hommes ; car la puissance de l'Or domine autant sur l'esprit des méchans que sur la vertu des Gens de bien : Voici comme Mr. Maultrot s'explique là-dessus.

*En ce tems l'on peut bien encor
Reconnoître le Siècle d'Or ;
L'Or à l'honneur rend du service ;
L'Or rend toujours l'amour vainqueur ;
La Foi par l'Or est sans vigueur ;
L'Or est le prix de la Justice ;
De l'Or la Loi suit le caprice ;
Et l'Or entraîne la pudeur.*

*Arrêt pour
le cours des
Monoyes en
France.*

VI. Ceux qui avoient crû qu'il y auroit une augmentation des Monnoyes en France, au commencement de cette année, se sont trouvez trompez ; la diminution fixée au premier de Janvier a eu son effet : mais celle qui devoit arriver au premier de Fevrier, fut prorogée jusques un premier Mars, auquel tems les Louïs d'Or n'auront cours que pour 13. livr. & les Ecus pour 3. l. 10. s. Dans la Province d'Alsace les Louïs d'Or vaudront 14. liv. 10. sols, & les Ecus 3. l. 18. s. & les Pièces de 30. sols de Strasbourg, 34. sols 4. deniers : Les Pièces de Flandres auront cours en même tems pour 4. liv. 10. sols. Au premier Avril les Louïs d'Or diminueront encore de cinq sols & les Ecus de deux sols. Au premier Mai, le Louïs diminuera aussi de cinq sols & l'Ecu d'un sol. Une pareille diminution est marquée pour le mois de Juin, & une autre semblable au premier de Juillet prochain ; auquel tems l'Arrêt du Conseil du 18. Janvier nous assure que les Louïs

Matieres du tems. Mars 1707. 165

Loüis d'Or seront fixés à 12. livres, les Ecus à 3. l. 4. sols & les especes de Flandres & d'Alsace, à proportion.

VII. Le Roi a nommé Mr. le Duc d'Orleans pour Generalissime de ses Armées en Italie; S. A. R. a donné ses ordres aux Officiers de sa Maison, afin de n'avoir absolument que les équipages necessaires; Mr. le Maréchal de Tessé, qui va servir sous ce Prince, & les autres Officiers Generaux, ont resolu de se mouler sur cet exemple, qui merite d'autant plus d'être suivi, qu'on a souvent fait l'experience, que les équipages superflus, ne font qu'embarasser dans une marche, & affamer quelquefois les Armées. Ce Maréchal est parti pour aller exécuter les ordres de la Cour en Dauphiné.

M. d'Orleans Generalissime en Italie.

Le Maréchal de Tessé va servir sous ce Prince.

VIII. Le Roi a donné un Brevet de retenüe de cent mille livres au Marquis de Montperoux sur son Regiment de la Mestre de Camp Gén. rale. S. M. a donné au Comte du Bourg l'Inspection de la Cavalerie en Allemagne; Le Comte de Souterron, Mrs. de Magnac & de Beauveau ont celles de Flandres: Mr. de Montgon & Mr. de Broglie ont celles d'Italie.

Inspecteurs des Armées du Roi.

On a célébré à Paris le Jubilé Universel ordonné par le Pape, pour demander au Ciel la paix entre les Princes Chrétiens; les ordres ont été donnés pour envoyer aux Prelats dans les Provinces, la Bull e de sa Sainteté, afin que le même Jubilé soit publié & célébré dans leurs Dioceses.

Jubilé universel publié en France pour la Paix.

X. Madame la Duchesse de Gramont, dont l'Epoux est Gouverneur de Bayonne, ayant présenté, sur une souscoupe d'or, à la Reine Doüairiere d'Espagne la donne un

La Reine Doüairiere d'Espagne la donne un

collier à Madame de Gramont.

la Reine Douairière d'Espagne, donne un très-beau bouquet le jour de la fête, S. M. gratifia cette Duchesse d'un collier de perles d'un prix considérable.

Ouverture du Parlement de Metz.

XI. Le premier du mois de Février, on fit à Metz l'ouverture du semestre du Parlement; Mr. de la Porte premier President, qui depuis dix ans faisoit ces sortes d'ouvertures, par des discours autant solides que pleins d'érudition, & prononcés avec son éloquence ordinaire, ne pouvant pas continuer d'haranguer, à cause de ses indispositions, chargé de cet emploi, M. Pouter, President à Mortier du même Parlement, qui s'en est acquitté avec la même réputation qu'il s'étoit acquise dans les différens Postes qu'il a remplis, principalement dans celui de Maître Echevin de l'Hôtel de Ville de Metz, où il fût appelé très-jeune. Il y a été continué, par élection, jusques à trois fois, dans des tems difficiles, où il a rendu au Roi & à l'Etat des services fort importants. Il y a 34. ans que ce Magistrat remplît, avec distinction, des Charges publiques, qui lui ont acquis l'estime & la considération dûë à son mérite.

Madame de Bourgogne, relevée de couche

XII. Madame la Duchesse de Bourgogne est relevée de ses couches, qui ont été très-heureuses; Mr. le Duc de Bretagne se porte bien, & a autant de vigueur qu'on en peut souhaiter à un enfant de cet âge: sa naissance a exercé plusieurs Poëtes du Royaume; il seroit difficile de faire entrer dans un Journal comme celui-ci toutes les pièces d'esprit qui ont paru à cette occasion: On peut mettre de ce nombre, une Ode que Mr. de Pouradier a présenté au Roi, dont

Matières du tems. Mars 1707. 167
dont voici les derniers vers.

*Qu'il soit l'appuy de nos Autels,
Qu'il prefere la Paix à l'horreur de la Guerre;
Qu'il soit digne par ses hauts faits,
Des biens dont la grace est suivie;
Et qu'ayant saintement regné dans cette vie,
Il triomphe avec eux * dans le Ciel pour ja-
mais.*

Mademoiselle Bernard, celebre par plu-
sieurs beaux ouvrages, & principalement par
quelques piéces de Theatre, qui ont eu beau-
coup de succès, a presenté à Monseigneur
le Duc de Bourgogne, sur la même nais-
sance, les vers que je joins ici.

*Poësies sur
la naissance
de Mr. le
Duc de Bré-
tagne.*

*Prince que j'admire dans le profond secret,
Tenez-moi compte du silence,
Loin qu'il ait rien qui vous offense,
C'est l'Eloge le plus parfait.
Le veritable hommage, est celui qu'on renfer-
me;*

*Un cœur vraiment charmé ne trouve point
de terme,*

Pour s'expliquer sans embarras.

*La flaterie est éloquente,
Deses expressions du moins elle est contente,
L'admiration ne l'est pas.*

*Je cesse enfin d'être timide,
A l'aspect d'un Prince nouveau;
Il ne vient que de naître & mon foible pin-
ceau*

*Ose tracer un jeune Alcide,
Quand il n'est encore qu'au Berceau:
Malgré les voiles de l'enfance,*

Par

* Avec ses Ayeuls.

168 *Journal Historique sur les
Par la Poétique science,
Combien de vertus j'aperçois!
Que pour me taire alors, il faudra me con-
traindre?*

*Car je n'oserois plus le peindre,
Quand il sera ce que je vois!
Sage, éclairé, doux & severe,
Intrepide dans les hazards,
Ayant d'un fils tous les égards,
Et d'un grand Roi le caractere:
Ami de la Religion,
Honorant l'affligé de son attention.
Mais, Prince je ne dois plus feindre,
J'ai dépeint la perfection,
Et je ne l'ai pû sans vous peindre.*

*Mr. de
Châlons
complimenté
par un Mar-
chand de
vin.*

XIII. Le 21. Janvier, Mr. l'Evêque de Châlons prit possession de l'Abbaye de Chauvilliers, dont le Roi l'a pourvû; il fût harangué par le Prieur, & l'Abbé de Louvois l'intronisa: cette ceremonie yattira un grand concours de peuple, & beaucoup de Noblesse du voisinage; comme la Maison de Noailles ne permet pas qu'on la louë sur sa magnificence, puis qu'elle refuse des Eloges sur sa pieté & sur sa valeur, quelques distinguées qu'elles soient, on ne fera ici aucune mention de l'abondance & de la délicatesse dont plusieurs tables furent servies le jour de cette fête, ni des sommes considerables que le nouvel Abbé fit distribuer aux pauvres; mais on ne sauroit se dispenser de dire, que parmi les complimens qu'il reçût, on trouva que celui d'un Marchand de vin d'Ayis, (qui étoit à la tête de soixante Vignerons sous les armes,) n'étoit pas des plus méprisables; comme ce discours n'est

Matières du tems. Mars 1707. 169
n'est pas long, nous en joindrons ici une copie.

„ Monseigneur ! nous venons prendre
„ part à la joye commune & participer au
„ plaisir que toute la contrée ressent, d'a-
„ voir un Abbé mille fois plus respectable
„ par ses vertus que par sa naissance, (tou-
„ te illustre qu'elle est;) vôtre presence Mgr.
„ dont nous jouïrons quelque fois, nous
„ flatte que nous profiterons de vos
„ bons exemples & de vos saintes instru-
„ ctions. Que d'abondance ! que de riches
„ recoltes ! par les benedictions que le Ciel
„ va répandre sur nos vendanges, pressé
„ par les vœux d'un si saint Prelat ! cette
„ esperance, Mgr. augmente nos transports;
„ mais rien ne peut augmenter le respect
„ avec lequel nous sommes.

XIV. Il n'est pas surprenant si un Mar-
chand de vin & des Vignerons demandent
une abondante vendange; c'est le foible des
hommes d'attacher leur cœur aux choses
materielles qui sont à leur usage, ou qui
peuvent leur procurer quelque gain; il me
souvient d'avoir lû quelque part, que les
humains adressant leurs vœux au Ciel:

*Differētes
prieres des
humains.*

*Il s'en trouva plusieurs qui la Goute aux
genoux,
Aux pieds, aux mains, criaient: Dieu prends
pitié de nous.
Quelques-uns demandoient moins de sœurs que
de freres,
Afin d'en augmenter leurs parts hereditaires;
Des femmes, des maris, en ce seul point d'accord,
Maudissant leur himen, se souhaitant la mort.
Les Athletes prioient pour les prix Olympiques,
Les*

170 *Journal Historique sur les*
Les supots de Themis, pour de bonnes pratiques,
Le plaideur, pour le gain d'un Procez envieux,
Le pauvre Jardinier pour un tems pluvieux,
Le rouge Biberon, pour le jus de la Tonne,
Le bazardeux fruitier, pour une riche Au-
tomne,
Et pour les toits à bas l'industriex Masson,
Le Laboureur pour l'Or d'une belle Moisson.
Mais quel plaisir seroit, de voir les vœux con-
traires
De tous ceux qui navigent sur les Ondes ameres!
L'un demande le Sud, celui là voudroit l'Est,
Un autre veut le Nord, l'autre a besoin de
l'Ouest:

Gratifi-
cation du
Roi.

XV. Le Comte de Rouffy, avec l'agrément du Roi, a vendu au Marquis de N. le, sa Charge de Capitaine Lieutenant des Gendarmes Ecoissois; pour la somme de deux cens mille livres. Le Roi a donné à Mr. de S. Hilaire, Lieutenant General de l'Artillerie, la Commanderie de l'Ordre de S. Louïs, vacante par la mort de Mr. de la Barre Capitaine aux Gardes, qui vaut trois mille livres de rente. Sa M. a donné au Chevalier de Simiane une pension de pareille somme.

Mr. Prignonet, comme plus ancien Lieutenant au Regiment des Gardes Françoises, a eu la place de feu Mr. de la Barre; chaque vacance a été remplie par droit d'ancienneté, & le Chevalier de Peze Capitaine de Dragons, a eu l'Enseigne vacante dans ce Regiment, par l'avancement des autres Officiers.

Mr. d'An-
gervilliers

XVI. Mr. d'Angervilliers a été nommé Intendant de l'Armée de Piémont, en la place

cc

Matières du tems. Mars 1707. 171
et de Mr. Bouchu, qui n'est plus en état d'en faire les fonctions, à cause de ses indispositions continuelles. *Intendant de l'armée du Piémont.*

XVII. Les Escadres qu'on a armé à Brest & à Dunkerque, la premiere sous les ordres de Mr. du Quesne Guiton, & l'autre du Chevalier de Fourbin, doivent être présentement en Mer. *Escadres Françoises.*

XVIII. On ne revoque plus en doute la grosseffe de la Reine d'Espagne, puisque Mr. le Duc d'Albe Ambassadeur du Roi Catholique à la Cour de France, a communiqué cette nouvelle à toute la Cour, & que le Comte de Rupelmonde, qui arriva en poste à Versailles le 10. Fevrier, venant de Madrid en huit jours, l'a confirmée avec cette circonstance, que suivant la coûtume pratiquée en Espagne, on avoit anoncé au Peuple cette grosseffe par le son d'une cloche: que cette nouvelle avoit été reçûe si agréablement du Peuple, qu'il avoit été en foule devant le Palais, avec des acclamations de joye, demandant à voir la Reine, qui fut obligée de paroître sur les Balcons du Palais, où Elle reçût les complimens sur sa fecondité, par des cris extraordinaires de *Vive le Roi, vive la Reine, & que Dieu leur donne un Prince pour le soutien de la Couronne & la gloire des Espagnes.* *Confirmation de la grosseffe de la Reine d'Espagne.*

A R T I C L E III.

Contenant ce qui s'est passé de plus considerable en ITALIE depuis le mois dernier.

I. **A**U mois de Decembre, le Pape reçut par la voye d'Amsterdam des
N let;

*Mr. de
Tournon
Patriarche
d'Antioche
arrive à la
Chine.*

lettres de la Chine, écrites de Canton sur la fin de l'année 1705, par Mr. de Tournon Evêque & Patriarche d'Antioche, & Legat à Latere du saint Siege à la Chine. Sa Sainteté les fit communiquer par un Prelat du Palais, au Général des Jesuites, en présence du P. Olivier Secretaire de la Compagnie, & des Peres Laines & Bouchet Missionnaires. Ces lettres détruisent les faux bruits répandu en Europe, que les Jesuites avoient empêché Mr. de Tournon d'entrer dans la Chine, & prouve au contraire les bons offices qu'ils ont rendu à ce Prelat, & l'estime particuliere que l'Empereur de la Chine lui a temoigné dans cette occasion, à la recommandation des Jesuites, qui se sont acquis beaucoup de crédit en ce Pais-là ; Le 20. Decembre le Pape communiqua cette nouvelle aux Cardinaux qui se trouverent au Consistoire, & Sa Sainteté témoigna en être fort satisfaite. On ne fera peut-être pas fâché de trouver ici un précis de cette dépêche.

*Il écrit
aux Jesuites
de Pekin,
quel est le su-
jet de cette
lettre.*

Lorsque Mr. de Tournon fut arrivé à Canton dans la Chine, il écrivit aux Jesuites établis à Pekin, pour leur donner avis de son arrivée, leur marquant qu'il ne vouloit prendre que la qualité de Superieur Général de tous les Missionnaires, les priant en même tems de lui obtenir la permission de l'Empereur de la Chine, de passer à Pekin pour y faire la visite des Missions établies dans son Empire.

Les Jesuites de Pekin, après avoir delibéré sur l'avenüé & sur la proposition de Mr. de Tournon, dresserent un Placet pour être présenté à l'Empereur Chinois, dont voici la teneur ;

SIRE

S I R E ,

U Ne personne d'une grande naissance & d'un grand mérite, nommée *Placé de*
TO LOO * est arrivée à Canton; Il vient *Jesuites pré-*
du Grand Occident , pour visiter tous les *senté à l'Em-*
Missionnaires de la Chine, dont il est Su- *pereur de la*
perieur Général. Nous supplions très hum- *Chine.*
blement Vôtre Majesté, par toutes les mar-
ques de bonté dont elle ne cesse de nous
comblcr, de lui accorder la permission qu'il
demande de venir à Pekin; 1. afin qu'il ait
l'honneur de voir en vôtre Royale person-
ne, un si grand Prince, dont la reputation
est répanduë par tout le monde, 2. Pour
remercier V. M. de la protection particu-
liere qu'Elle a la bonté de donner à tous
les Missionnaires qui sont dans vôtre Em-
pire. 3. Et pour vous presenter deux hom-
mes habiles, l'un dans la Medecine, &
l'autre dans la Chirurgie, qu'il a amené
avec lui, sur ce qu'il a appris que V. M.
voyoit volontiers ces sorte de personnes.
,, Nous vous supplions de plus qu'il vous
plaise d'ordonner qu'il soit reçu par tout
vôtre Empire, conformément à sa qualité
& à son mérite. Toutes les marques de
distinction, SIRE, dont il vous plaira de
l'honorer, seront pour nous, autant de
sujets d'une éternelle reconnoissance, &
tous les Princes de l'Europe, dont il est
trés estimé, & fort cheri, s'en tiendront
infiniment obligez, & regarderont ces
marques de distinction comme si elles

N 2

étoient

* C'est le nom Chinois que Mr. de Tourdors
a pris; car il est à remarquer qu'aucun étran-
ger ne peut entrer dans la Chine sans permis-
sion, & sans prendre un nom Chinois.

Ce Placet ou Memoire fut signé par le Pere Philippe Grimaldi, Italien; par le Pere Gerbillon, François; & par le P. Thomas Pereira, Portugais; ils le presenterent à l'Empereur, qui étoit pour lors à 25. lieues de Pekin. Voici la traduction de la réponse de ce Prince.

*Réponse
de l'Empe-
reur de la
Chine.*

Puisque Toloo n'est point venu de la part des Princes du Grand Occident pour me payer le Tribut, mais seulement pour visiter les Missionnaires, dont il est Superieur, & que c'est une personne de grande qualité & de grand merite, il faut qu'il s'habille à la Chinoise, & nous voulons bien lui permettre de venir à Pekin. C'est pourquoi Nous ordonnons au Mandarin N. N. d'écrire à tous les Gouverneurs des Provinces, afin qu'il soit reçu par tout avec tous les honneurs que merite son rang & sa qualité &c.

Dés que le Viceroi de Canton eut eu connoissance de cet ordre, il alla visiter Mr. de Tournon dans l'endroit où il étoit logé, & fit équiper les barques de l'Empereur, ornées de tous leurs Etendars, de la maniere la plus splendide pour conduire ce Prelat à Pekin, qui se loüe beaucoup du procedé que les Jesuites ont tenu à son égard.

*Mr de
Tournon est
Piémontois.*

II. Il est à remarquer que Mr. de Tournon est d'une des plus Illustres Maisons du Piémont, differente de la Maison de Tournon dont il est parlé dans Moreri. Ce Prelat, qui n'est âgé que de 45. ans est très-habile, d'une grande pieté, & l'un des plus
accre-

Matières du tems. Mars 1707. 175

accréditez de la Maison du Pape. Sa Sainteté le choisit, comme le plus capable de faire les fonctions de son Legat à Pekin & dans toute la Chine; & afin de lui donner plus de relief dans cet emploi, Elle lui donna le titre de *Patriarche d'Antioche*.

Au reste Pekin est la Ville capitale de l'Empire de la Chine, & passe pour la plus grande de tout le monde; c'est cette prodigieuse grandeur, qui l'a fait appeller par un Auteur Espagnol, *la Metropolitaine du monde*. Ceux qui nous ont donné des Relations de la Chine, nous assurent que Pekin a dix lieues de longueur, cinq de largeur, & trente de circuit, sans y comprendre plusieurs Fauxbourgs, qui ont autant d'étendue que la Ville. Elle est enceinte d'une double muraille de pierre de taille, ouverte par 360. Portes, ayant chacune une Citadelle, flanquée de deux Tours, & que ses murailles sont si épaisses, que douze chevaux peuvent y marcher dessus en Escadron.

Pekin Capitale de la Chine.

Le Pere le Comte, & plusieurs autres voyageurs nous racontent tant de merveilles de la Chine, qu'on a de la peine à ajouter foi à leur narration; ils nous parlent entr'autres, de cette fameuse muraille de 300. lieues d'étendue, que les Chinois firent élever pour se mettre à couvert des irruptions des Tartares. Ils nous disent que le Mont *Chensi*, lors qu'on bat du tambour ou qu'on joue de quelque instrument au pied de cette montagne, jette du feu & des flammes, qui sont suivis d'orages impetueux & de pluyes abondantes: que dans le distric du mont *Houquam*, les voleurs qui y ont

Quelques remarques sur la Chine.

pris quelque chose, s'y trouvent comme dans un labyrinthe d'où ils ne sauroient sortir ; au lieu que les routes paroissent, & sont faciles à ceux qui n'ont rien pris qui ne soit licite : le Pere le Comte dans cette occasion trouve bien des incredules, peut-être même dans sa Congregation.

Selon les mêmes Relations, il y a des eaux dans le Royaume de Canton, qui en Eté & en Hyver sont fort claires, mais au Printems & en Automne, elles sont d'un si beau bleu, qu'elles servent, (sans aucune drogue) à teindre les étoffes de cette couleur. Qu'on y trouve des serpens dont les deux extremités se terminent chacune par une tête, qui tour à tour les guident & les conduisent pendant six mois : aparamment que ceux qui nous assûrent de ce prodige, les ont suivis, sans les perdre de vûë, pendant un an entier ; mais pour cela il faut avoir bien du loisir & prendre de grandes precautions.

Le Pere le Comte nous dit encore, que les ceremonies des festins des Chinois, sont accompagnées de grimaces ; qu'il y a un Officier qui bat la mesure, comme dans un Opera, afin que chacun mette la main au plat dans un même tems ; porte le morceau à la bouche, éleve sa fourchette, boive & fasse les autres exercices de la table & de la machoire, & que ceux qui y manquent passent pour des incivils & gens indignes de paroître en compagnie. Toutes ces regles de la table sont imprimées dans un livre, que les Chinois aprenent par cœur, & pratiquent ensuite très-aisément. On ne force personne à boire après le premier coup, à chaque plat il suffit d'observer les formalitez

tez apparentes, en portant avec mesure la tasse à la bouche: mais on ne sert qu'un plat après l'autre, sans desservir les premiers.

Lors que les Rois de la Chine viennent à mourir, on brûle leur corps avec du papier, jusques à ce que les os soient réduits en cendres; on en brûle ordinairement pour plus de soixante mille écus dans cette cérémonie funébre, (au sentiment du P. Grueber) on brûle aussi sa Garderobe, les meubles & les bijoux dont il se servoit; & on lui sacrifie trois de ses domestiques, parmi lesquels il y a un de ses Conseillers & une de ses Concubines.

Quand les Chinois se marient, ils dotent les filles qu'ils épousent, & ces filles portent la dotte à leur pere pour les dédommager de la dépense qu'on a fait de les élever. La principale beauté des femmes consiste à avoir le pied petit; aussi dès que les filles sont nées, on a soin de leur serrer les pieds avec des bandes pour les empêcher de croître; en sorte qu'on en trouve qui ne les ont pas plus gros que des pieds de chevre.

Les Chinois sont toujours bottez; ce seroit une grande incivilité s'ils recevoient visite chez eux, sans avoir leurs bottes, à peu près comme si nous en recevions les jambes nuës: nous pourrions encore observer d'autres coûtumes des Chinois aussi extraordinaires que celles que nous venons de rapporter; mais il est tems de passer à d'autres matières.

III. Sur la fin du mois de Decembre Mr. le Grand Prieur de Vendôme partit de Rome, & alla s'embarquer à Livorne, sur un

*Le Grand
Prieur de
Vendôme, sort*

départ de
Rome.

Evêques
de Posnanie
& de War-
mie mis en
liberté.

Galere du Grand Duc de Toscane, qui le porta à Genes, où ce Prince avoit resolu de passer le carnaval ou peut-être l'Hiver.

IV. Au commencement de cette année il arriva à Rome un Courier dépêché de Saxe, qui portoit au Pape une lettre du Roi Auguste, par laquelle il marquoit à Sa Sainteté, qu'il avoit signé un Traité de Paix avec le Roi de Suede, & abdiqué la Couronne de Pologne en faveur du Roi Stanislas; que ne prenant plus aucune part à la conduite qu'avoient tenuë les Evêques de Posnanie & de Warmie, il consentoit, & prioit même Sa Sainteté de les faire mettre en liberté, lors qu'elle le jugeroit à propos. On a pû voir dans les journaux precedens le sujet de l'emprisonnement de ces deux Prelats; * le Roi Auguste fit l'Evêque de Posnanie prisonnier lors qu'il surprit le Château de Warfovie, & il fit arrêter l'autre à Dresden, le Pape les ayant reclamez comme juridiciables du S. Siege: l'Evêque de Warmie fut transferé à Ancône, & l'Evêque de Posnanie au Château S. Ange à Rome; Sa Sainteté lui a donné une entiere liberté, de même qu'à Mr. de Warmie, qui est retourné en Pologne. On chanta le *Te Deum* dans l'Eglise Polonoise à Rome, on en ôta les Armes du Roi Auguste, & on mit en leur place celles du Roi Stanislas à l'occasion de son avenement à la Couronne, & de sa Paix avec les Suedois.

Le Prince
Eugene de-
mande des
subsidés aux

V. Le Prince Eugene, General des Troupes de l'Empereur en Italie, a donné & donne encore de l'occupation à la Cour
Ro-

* Voyez Tom. I. pag. 294. Tom. III. pag. 352.

Romaine, & a occasionné plusieurs Affemblées d'une Congregation d'Etat ; ce Prince qui n'ignore pas que l'argent est le nerf de la guerre, sachant d'ailleurs que les Finances de l'Empereur sont épuisées, & craignant que la ressource des emprunts en Angleterre, & en Hollande, n'eussent pas un aussi heureux succès que l'année dernière, a voulu se faire un fonds en Italie pour payer l'Armée qu'il commande, sans qu'il en coûte un fol à Sa M. I. c'est dans cette vûë qu'il a taxé les Provinces de Boulogne & de Ferrare, (qui appartiennent au Pape,) à une contribution de quinze mille Pistolles par mois. Le S. Pere s'en est plaint non seulement à ce General, mais aussi à la Cour de Vienne, sans en avoir eu d'autre satisfaction, que celle de menacer l'Etat Ecclesiastique d'exécution militaire, s'il ne payoit promptement les sommes auxquelles il avoit été taxé.

Si dans l'infortune les compagnons servent de quelque consolation aux affligés, le Pape doit se consoler de ce qu'il n'est pas le seul Prince d'Italie maltraité par les Imperiaux ; car le Prince Eugene de Savoie a taxé le Grand Duc de Toscane à 400. mille pistolles par mois, le Duc de Parme à 80. mille pistolles, outre l'entretien pendant l'hiver de quatre Regimens de Cavalerie Allemande ; la Republique de Genes à deux cens mille pistolles par mois ; le Duc de Modene, & quelques autres Princes du voisinage à proportion. Ces contributions jointes à la somme de sept millions cinq cens dix-neuf mille livres, à laquelle les Commissaires Imperiaux ont

reduit la taxe des peuples du Milanez , à raison de vingt mille six cens livres par jour, au lieu qu'auparavant on leur demandoit neuf millions de livres ; toutes ces sommes, dis-je, si elles sont payées, feront plus que suffisantes pour l'entretien de l'Armée Imperiale : aussi assure-t'on que les Commissaires Imperiaux, & quelques-uns des Generaux ont déjà envoyé à la Banque de Venise, des sommes considerables, sous des noms empruntez ; en matiere de guerre, ces sortes de fortunes sont nommées un gain, d'ans d'autres occasions on les titre-roit du nom odieux, de *voleries*, de *brigandages*, & de *concuissions*.

Les Commissaires & les Gen. Imperiaux envoient leur argent à la Banque de Venise.

Le Prince Eugene demande un renfort à l'Empereur.

VI. Quoi qu'il en soit, le Prince Eugene n'importunera aparamment pas la Cour Imperiale pour lui envoyer des remises comme la Campagne derniere, mais il demande avec instance un renfort de vingt mille hommes, tant pour se maintenir dans les Postes qu'il occupe, pour achever la conquête du Milanez & du Mantouian, que pour tenir les Princes d'Italie dans la soumission que l'Empereur veut qu'ils ayent pour la Dignité Imperiale.

L'Empereur donne l'investiture du Milanez à l'Archiduc.

VII. La possession que l'Empereur fit prendre en son nom, du Duché de Milan, ayant occasionné des murmures, tant parmi les Princes d'Italie, que parmi les Membres de l'Empire ; parce qu'on crut que Sa M. I. vouloit encore priver l'Empire de ce Fief, comme ses Predecesseurs ont fait de plusieurs autres : Ce Prince, pour dissiper la jalousie des plaignans, a donné l'investiture de ce Duché à l'Archiduc Charles son frere ; cependant c'est Sa M. I. qui a nommé le

Com-

Matières du tems, Mars 1707. 181

Comte Visconti pour Chancelier de Milan: Elle a aussi donné le Gouvernement general de ce Duché au Prince Eugene; ce qui a extrêmement mortifié Mr. le Duc de Savoye, qui s'étoit flaté de l'avoir mérité par son attachement aux interêts de la Maison d'Autriche.

*Le Gouvernement
General au
Pr. Eugene.*

Le Ministre de S. A. R. à la Cour de Vienne, avoit fort sollicité cet Emploi: il soutenoit que c'étoit un effet de la justice de l'Empereur, & que les émolumens de ce Gouvernement dédommageroient en partie le Duc son Maître des pertes qu'il avoit faites depuis qu'il avoit abandonné le parti de France. L'Empereur pencha d'abord à lui donner cette satisfaction; mais quelques-uns de ses Ministres lui ayant représenté, que cette recompense étoit dûe aux services du Prince Eugene; que Mr. de Savoye devoit être content de ce qu'on lui avoit sauvé sa Capitale, & de ce qu'on l'avoit rendu Maître du Piémont, en attendant qu'on pût lui faire restituer la Savoye: Ils ajoûterent que si S. A. R. de Savoye étoit une fois en possession des Places du Milanéz, le voisinage de ses Etats hereditaires pouroit lui faire naître l'envie de s'aproprier ce Duché; puis que l'Empereur n'ignoroit pas que ce fût une des conditions proposées par son Ambassadeur, lors qu'on négocioit le dernier Traité d'Alliance, dont les fondemens furent jettez à Londres peu avant la mort du Roi Guillaume. Ces reflexions jointes à d'autres raisons que la bienséance veut qu'on passe sous silence, priverent Mr. de Savoye de ce Gouvernement.

*Le Duc de
Savoye mé-
content de
l'Empereur
& pourquoi.*

Comme le mécontentement de ce Prin-

ce

ce n'a pas encore éclaté, il faut qu'il n'ait pas été si sensible comme les avis venus d'Italie le publient, ou que la diffimulation ait quelque part à la tranquillité qu'il fait paroître. Le Prince Eugene, qui est attendu à Vienne au premier jour, se rendit à Turin au mois de Janvier, accompagné du Prince de Hesse-Cassel, pour prendre avec M. de Savoye des mesures pour les operations de la Campagne prochaine; & cette entrevûe se passa avec des demonstrations reciproques d'honêteté, sans aucune marque aparente de chagrin. Ce Prince en parti le 29. Janvier, pour retourner à Milan, où l'on dispoisoit toute chose pour assieger le Château de cette capitale.

Le Prince Eugene va à Turin.

Echange des prisonniers en Lombardie.

VIII. Pendant le séjour que le Prince Eugene a fait à Milan, le Prince de Vaudemont lui envoya Mr. de Saint Pater, Lieutenant General, qui regla avec lui l'échange des prisonniers: Les imprimés d'Hollande, suivant leur coûtume, (qui font d'une mouche, un éléphant,) débiterent à l'occasion de cette entrevûe plusieurs nouvelles aussi fausses que lors qu'ils ont dit que les Imperiaux avoient surpris Ostiglia avec des batteaux, étoient entrés dans Cremonne par des lieux souterrains, & que les François, par Capitulation, avoient abandonné le Mantouïan & toutes les Places qu'ils occupent en Lombardie.

Troupes de Mr. de Medavi.

IX. Bien loin que le Comte de Medavi, qui commande les Troupes Françoises en ce Pais-là, soit reduit dans la necessité d'abandonner le Pais, quoi qu'il n'ait aucune communication avec la France, par terre ni par mer, le retablissement des Postes lui donne

Matières du tems. Mars 1707. 183

donne occasion d'écrire toutes les fois qu'il le juge à propos : toutes les lettres venuës de Mantouë, depuis un mois, assurent que les Troupes de ce General étoient en très-bon état ; que les Magazins qu'il a fait faire pour la subsistance de son Infanterie & de sa Cavalerie, étoient fournis jusques au mois de Mai, auquel tems il se mettoit en Campagne.

Quoi que les Imperiaux aient jettez 3. ponts sur l'Oglio, ils n'ont pas encore jugé à propos de passer cette Riviere, à cause qu'un Corps de Cavalerie Françoisse voltige de l'autre côté pour s'opposer à leurs desseins. Les Troupes qu'ils ont aux blocus de Cremona, la Mirandolle, & devant le Château de Modene, sont fort fatiguées par les pluyes continuelles : cependant Mr. le Duc de Mantouë a jugé à propos de se retirer à Veronne, où il a été escorté par un gros Détachement de Troupes Françoises. Les Alliez ont conçu quelqu'ombrage de ce que Mr. le Duc de Savoye tient depuis plus de deux mois un Ministre incognito à Venise.

Les Imperiaux bloquent plusieurs Places.

ARTICLE IV.

Contenant ce qui s'est passé en SUISSE depuis le mois dernier.

I. **T**OUS les mouvemens des Suisses, dont on a parlé ailleurs, * leurs supplications & les remontrances du Pape, pour insinuer la Paix aux Puissances de l'Europe, n'ont pas eu tout l'effet qu'on auroit inutile.

* Voyez Janvier pag. 21. & suivantes.

auroit dû attendre des Princes qui font profession du Christianisme, puis qu'ils savent que le Roi des Rois n'a pratiqué & n'a enseigné que la Paix, la repentance & la charité. Non seulement la France & l'Espagne accepterent la mediation des Suisses, lors qu'elle leur fut offerte, la plupart des Princes de l'Empire, applaudirent aussi à un si genereux dessein; mais tous les Alliez ne jugerent pas à propos d'y donner les mains, quoi que sous différents motifs: la Reine d'Angleterre, & la plupart de ses Ministres trouvent leur avantage dans la continuation de la guerre, pendant que ceux qui ont le maniement des affaires du Royaume s'enrichissent aux dépens du peuple; cette Princesse regne pendant la guerre beaucoup plus absolument qu'elle ne feroit dans un tems de Paix; les Hollandois se prétendent en droit de donner la loi à tous les Princes de l'Europe; ils se vantent d'avoir mis la Reine Anne sur le Trône de la Grande Bretagne, qui n'y seroit jamais parvenue, si par les forces de leur République, on n'avoit pas privé le Roi son Pere de la Couronne, pour la mettre sur la tête du feu Roi Guillaume. Ils prétendent d'avoir mené par la main l'Empereur Joseph jusques sur le premier degré du Trône Imperial; ils se glorifient d'être les causes secondes de ce que les Electeurs de Baviere & de Cologne sont privés de leurs Etats: enfin ils ne sauroient se résoudre à approuver les démarches d'aucune Puissance Souveraine, si elles en font par d'autres organes que les leurs car la République d'Hollande ne condamne pas seulement les intentions des Suisses-elle;

Matières du tems. Mars 1707. 125
elle désapprouve aussi la Paix de Pologne, & l'armement qu'on fait en Saxe, parce que tout cela s'est fait sans leur participation.

L'Empereur n'a pas seulement refusé la médiation offerte par les Suisses, il a même méprisé cette ancienne & fameuse République, jusques au point de ne pas répondre à la lettre que les Cantons lui écrivirent sur ce sujet, & qui lui fut portée par un Courier extraordinaire de S. A. R. Mr. le Duc de Lorraine; * cette fierté & ce mépris a scandalisé plusieurs Puissances de l'Europe, principalement quelques Membres de l'Empire, qui craignent au premier jour un pareil traitement à celui que la Maison Imperiale a fait souffrir à celle de Baviere.

II. Quoique l'Empereur ait rejeté toutes les propositions de Paix qui lui ont été faites de la part des Suisses, & même du Pape; S. M. I. n'a pas laissé de faire publier la Bulle de Sa Sainteté pour un Jubilé universel; ce Prince a fait lui-même toutes les stations qui ont été prescrites pour le gagner: & si véritablement il a demandé à Dieu, (comme la Bulle le porte) d'insinuer la Paix aux Princes Chrétiens, pendant qu'il en rejette les propositions & les préalables, ses prières ont quelque rapport à celles de l'Empereur Charles-Quint un de ses Predecesseurs, qui assistoit personnellement aux Processions qu'il faisoit faire en Espagne pour la délivrance du Pape Clement VII. dans le tems qu'il le détenoit lui même prisonnier dans le Château S. Ange.

L'Empereur imite Charles-Quint, il prie Dieu pour la Paix & la refuse.

III.

* Voyez Janvier pag. 27.

*Mr. le
Comte de
Trautmanf-
dorf écrit
aux Suisses.*

III. Lors que Mr. le Comte de Trautmanf-
dorf fut de retour en Suisse, avec le caracte-
re d'Ambassadeur de l'Empereur, ce Mi-
nistre écrivit à la plupart des Cantons, tant
pour les informer de sa venuë, que pour
leur apprendre les grands progresz que les
armes de la Maison d'Autriche avoient rem-
portez en Espagne, en Italie & dans les Pais-
Bas. Ceux qui ont examiné cette lettre,
trouvent que ce Ministre s'explique avec
tant d'obscurité, & sort si souvent des bor-
nes de son Caractere, que bien des gens se
sont contentez d'admirer sa lettre sans y
rien comprendre.

On vient de me communiquer une lettre
imprimée à la Haye sur la fin de l'année
derniere, où l'Auteur refute plusieurs en-
droits de celle de Mr. de Trautmansdorf, &
fait en même tems quelques observations po-
litiques dignes d'entrer dans un Journal de
la nature de celui-ci : mais ne pouvant pas y
placer cette lettre en entier, on se conten-
tera d'un Extrait très-fidele, où je n'ajou-
terai rien du mien.

*Observa-
tions sur cet-
te lettre.*

„ Tout y est (dit l'Auteur de cette lettre)
„ envelopé d'Enigmes & de symboles ; rien
„ n'est montré sous sa figure naturelle. Mr.
„ de Trautmansdorf nous parle de deux jeu-
nes Phoenix, (1) qui ressuscitent de la cendre
d'un vieux Phoenix ; un Athlas uni en deux
corps, qui soutiennent avec les deux épaules ar-
mées, la liberté commune ; (2.) L'Italien Josué.

(3.)

(1) Il donne ce nom aux deux fils qu'a lais-
sé l'Empereur Leopold I. (2.) L'Empereur re-
gnant & l'Archiduc.

(3) *L'Achille des Pais-Bas*; (4.) (5.)
L'Alexandre Allemand, (6.) *Le modèle hé-*
roïque des Héroïnes passées & futures, (7.) *La*
valeur intrepide du Lion Hollandois, (8.)
l'instrument infatigable de l'avancement de la
prosperité helvétique. „ Tout cela m'a paru
„ un amas de loüanges burlesques capables
„ de rendre ridicules les sujets qu'on feint
„ de vouloir relever: ce galimatias est un amas
„ informe & confus de vieilles rapsodies, que
„ des Ecoliers auroient honte d'employer; Ce
„ ne sont que de grands mots enflés, qui fra-
„ pent les oreilles, & qui ne disent rien à
„ l'esprit.

L'Auteur, après avoir dit, qu'il sera aisé aux
François de répondre à l'Ambassadeur Impe-
rial, ajoute: „ Que la lettre de ce Mini-
stre n'est qu'un tissu d'imaginations peu so-
lides, qui se détruisent les unes les autres;
qu'il affecte d'attaquer & d'offenser la per-
sonne même du Roi de France; maxime
condamnabile & dangereuse pour celui qui
s'y abandonne. Les Rois (dit l'Auteur
que nous copions) sont toujours Rois;
leur credit ne se renferme pas dans les limi-
tes de leurs Etats, quoi que leur autorité
s'y borne; leur sacré caractere ne s'efface
jamais: Celui des Ambassadeurs s'évanoüit,
& ceux qui en ont été revêtus deviennent de
simples sujets, exposez à la vengeance de ceux
qu'ils ont offensé. Ils doivent tout crain-
dre de l'indignation des Rois, lors que sans

(3) *Le Pr. Eugene.* (4) *Milord Marlbo-*
rough. (5) *Le Prince de Bade.* (6) *La Rei-*
ne Anne (7) *La République d'Hollande.*
(8) *Et Mr. de Trautsmansdorff.*

„ un ordre précis (qu'aucun Monarque n'est
 „ pas capable de donner) ils violent ce droit
 „ éternel des Nations; ce saint respect qu'el-
 „ les ont toutes pour les Têtes couronnées?
 „ Je n'ai jamais vû dans les écrits des Mi-
 „ nistres de France, aucun manque de respect
 „ pour la Personne de l'Empereur; & j'ose
 „ assurer que l'Empereur ignore, & n'autori-
 „ sera jamais les sentimens de Mr. de Traut-
 „ mansdorff à l'égard du Roi de France.

„ C'est aux Suisses (continuë l'Auteur) à
 „ décider si Mr. de Trautmansdorff, merite
 „ la qualité qu'il prend *d'instrument infati-*
 „ *gable pour l'avancement de la prospérité*
 „ *Helvetique*; Artilla se faisoit appeller le
 „ *fleau de Dieu*; Mr. de Trautmansdorff sera
 „ surnommé *l'infatigable instrument*; je ne
 „ sçai s'il faudra ajourer de *l'avancement* ou
 „ de *la destruction de la prospérité Helveti-*
 „ *que*. Sans parler des menaces continuelles
 „ qu'il faisoit aux Cantons, les premieres an-
 „ nées de son Ministère, il semble que son
 „ retour s'est signalé par des circonstances qui
 „ ne prouvent pas trop *son zele sans fard pour*
 „ *l'union hereditaire*, (ce sont ses termes)
 „ ni que cet *instrument infatigable* travaille
 „ beaucoup à *l'avancement de la prospérité*
 „ *Helvetique*; l'interdiction du commerce
 „ du Milanez avec les Baillages Ultramon-
 „ tains de Suisse, ont été les graces qui ont
 „ accompagné la bienvenue de Mr. de Traut-
 „ mansdorff; *instrument infatigable pour l'a-*
 „ *vancement de la prospérité Helvetique*

„ Mr. de Trautmansdorff élevant ses idées
 „ au dessus de celles des anciens Romains,
 „ qui ne faisoient sortir du Bucher & des
 „ cendres des Césars, qu'une Aigle, qui al-
 „ loit

30 loit porter au Ciel l'ame du défunt ; met
31 à la place de cette Aigle d'eux Phœnix :
32 si ce Ministre avoit lû la curieuse description
33 qu'Herbodin a faite de cette ancienne cere-
34 monie Payenne , il n'auroit pas manqué de pla-
35 cer ses Phœnix dans la cage qui étoit au haut
36 du Bucher , où l'on mettoit l'Aigle qui devoit
37 s'envoler :

38 Tout ce que le sçavant & philosophe
39 m'nde, (dit encore Mr. de Trautmansdorff)
40 à jamais écrit dans le sens symbolique des
41 Phœnix se trouve verifié. Mais ne sçait-il
42 point, (dit nôtre Auteur,) qu'aujourd'hui
43 tout le monde, même les pedans, sont las
44 & dégoutés de ces vieilles & froides allu-
45 sions du sens symbolique du Phœnix ? Ce Mi-
46 nistre metamorphose dans un instant ses
47 deux Phœnix, en un Athlas uni en deux
48 corps : Quelle pompeuse imagination ! Il
49 nous exalte peu après l'amour que ses deux
50 Phœnix ont pour la Paix ; mais quelles
51 preuves en donne t'il, lors que l'Empereur
52 ne daigne pas même de répondre aux Louï-
53 ables Cantons Suisses, qui l'ont exhorté à
54 cette Paix, & qu'on a refusé les proposi-
55 tions que la France a faites, d'ouvrir des
56 Conférences pour chercher des moyens
57 pour la donner à l'Europe ?

Mr. de Trautmansdorff ayant rapellé dans
sa lettre le souvenir des violences & des
cruautés exercées en Bavière , donne en mê-
me tems à l'Empereur, les titres de juste, de
Père de la Patrie, & de Restaurateur de la
douce liberté ; Si l'Empereur, (dit nôtre Au-
58 teur) prétend de s'être acquis de si beaux
59 titres, en occupant les Etats des Princes
60 d'Allemagne, sans droit & contre la Foi

29 des Traitez qu'il a lui-même signés; je
 29 conseille à tous les Princes de l'Empire, de
 29 le prier de les laisser dans leur ancien esclava-
 29 vage. *Le fils*, (dit Mr. l'Ambassadeur Im-
 29 perial) *a commencé son Regne heureux, en*
 29 *employant ses plus grands soins à ce que la*
 29 *justice & le civil soient mis en meilleur*
 29 *état. Quel affront à la memoire du pere?*
 29 qu'a donc fait l'Empereur défunt pendant
 29 un si long, un si juste & un si beau Regne,
 29 que Mr. de Trautmansdorff a autrefois tant
 29 vanté? Pauvre pere! pauvre Phœnix trespas-
 29 sé! on vous oublie & on tâche même de dés-
 29 honorer vôtre Regne pour relever celui de
 29 vôtre fils!

Mr. de Trautmansdorff nous apprend, que
 des deux jeunes Phœnix, l'un tâche de ruiner
l'Espagne, en soi-même divisée, & l'autre at-
trite à la Cour Imperiale les cœurs enflammés
des vassaux de l'Empire, cachez jusqu'à pre-
sent dans les cendres de l'oppression du Milanais;
 29 c'est-à-dire, que l'un travaille à conserver
 29 la Monarchie d'Espagne, & l'autre à la dé-
 29 truire: Il semble qu'un Atlas uni en deux
 29 corps, deux Phœnix sortis d'une même cendre,
 29 devroient n'avoir qu'un même esprit, &
 29 n'être pas divisés dans les vûës de leurs
 29 entreprises; ou du moins Mr. de Traut-
 29 mansdorff devroit politiquement cacher
 29 cette diversité de sentimens, qui ne peut
 29 qu'affliger la Monarchie d'Espagne & tou-
 29 te l'Italie.

Ce Ministre exalte beaucoup la pieté que
 l'Archiduc a fait paroître en Espagne, & prin-
 cipalement à Barcelonne; l'Auteur de la lettre,
 (qui se dit Protestant) répond à cela, que c'est
 aux Catholiques Romains à examiner cet Ar-
 ticle

ricle; que pour lui il croit que ces mêmes Catholiques auront pû se scandaliser de ce que l'Archiduc leur avoit ôté leurs Eglises, pour les donner aux Anglois & aux Hollandois, afin d'y faire l'exercice de la Religion Protestante. „ Les Espagnols sur tout, dit-
„ il, auront par là reconnu l'attachement que
„ le Phoenix Cader a pour leur Religion, &
„ quels sont les monumens de pieté qu'il a
„ élevé lors de son entrée en Espagne.

Dans un autre endroit, Mr. de Trautmansdorff parlant du discours que Mr. le Marquis de Puyzieulx Ambassadeur de France, fit à la Diette generale des Cantons au mois de Juillet dernier, & qui a été inseré dans un de nos Journaux, * dit que ce discours est l'*Oraison funebre de la cinquième Monarchie*; c'est-à-dire un aveu de la décadence de la Monarchie Françoisé, & de la destruction de cette puissance formidable. Voici la reflexion de l'écrivain Hollandois. „ Si cela est, nous ne
„ devons plus tourner nos armes contre la
„ France, puis qu'on ne vouloit que l'abais-
„ ser & non pas l'anéantir; c'est plutôt contre
„ la Maison d'Autriche, que la bonne Po-
„ litique veut que nous agissions, puis qu'elle
„ se rend tous les jours plus redoutable à
„ toutes les Puissances de l'Europe, tant par
„ les nouveaux Etats qu'elle s'est apropié,
„ que par les vastes desseins qu'elle a conçu.

IV. Il y a quelques mois qu'il parut une *Autres*
lettre d'un Hollandois à un de ses amis à Pa- *observations*
ris, dont l'Auteur, peu conforme aux sen- *sur la guerre*
timens de Mr. de Trautmansdorff, souste- *des Hollan-*
noit que la France n'étoit pas assez abbat- *dois contre*
tué; *la France.*

tuë; un François lui répondit dans ce tems-là, & l'un & l'autre de ces écrits furent imprimés par ordre des Etats Generaux; cependant voici un fragment de cette réponse.

„ Si je vous prouve, dit le François au
 „ Hollandois, que dans le chemin par où vous
 „ vous proposez d'éviter les troubles que la
 „ France peut exciter dans l'Europe, vous al-
 „ lez rencontrer la servitude: & qu'au lieu
 „ d'un ami que vous cherchez vous vous don-
 „ nez un Maître? n'avoüerez vous pas que
 „ tout vôtre raisonnement, appuyé sur la ne-
 „ cessité de l'équilibre, est faux, qu'il tombe
 „ & coule comme un édifice bâti sur de mau-
 „ vais fondemens?

Après avoir exposé l'usage que la Maison d'Autriche fit de sa puissance, du tems de Charles-Quint, l'Auteur soutient que cette puissance étoit moins grande que celle qu'on veut donner aujourd'hui à cette même Maison. Il faut, dit-il, après cela, que vous ayez des assurances plus qu'humaines, que l'Empereur & le Prince son frere ne suivront pas l'exemple de leurs Ancêtres, & je ne sçai d'où vous pouvez tirer ces assurances, est-ce de la prise de possession du Milanéz au nom de l'Empereur? Est-ce de la conduite que dès à present il tient avec vous, au milieu de ses besoins? (il parle aux Hollandois,) est-ce sur tout du stile de la lettre qu'il vous a écrite sur l'affaire de Munster? Il faut enfin que vous soyez résolus d'être toujours prêts de former contre la Maison d'Autriche une nouvelle Ligue semblable à celle que vous avez faite en
 sa

„ la faveur ; & que courant sans cesse après
„ cet équilibre. (que jamais on ne trouvera au
„ gré de tout le monde) vous abatiez ce que
„ vous aurez élevé pour relever ce que vous
„ aurez abatu , & déchiriez sans cesse l'Europe
„ par de nouvelles guerres.

„ Vous dites, (ajoute t'il) que si la Fran-
„ ce est encore en état de faire la guerre ,
„ qu'il faut lui refuser la Paix ; & que si elle
„ n'est pas en état de soutenir la guerre, il faut
„ lui imposer une Paix au gré des Alliez :
„ Quoi ? pour songer à faire la Paix, vous
„ attendez que la France soit si abatuë & si
„ épuisée, qu'elle ne puisse pas même traiter
„ ni disputer avec vous des conditions de la
„ Paix ? trop heureuse de recevoir en esclave
„ les fers qu'il vous plaira de lui faire por-
„ ter ? & moi je vous réponds que ce fune-
„ ste tems que vous attendez, n'arrivera ja-
„ mais ; mais s'il arrivoit, où trouveriez-
„ vous cet équilibre que vous cherchez ? La
„ France n'auroit plus de forces, elle seroit
„ sans vigueur, sans ame, sans vie, morte,
„ pour ainsi dire, & un fardeau inutile sur la
„ terre : Si cela étoit, que deviendriez-vous
„ vous-mêmes ? qui empêcheroit la Maison
„ d'Autriche de vous traiter comme des Su-
„ jets rebelles ? où seroit la barriere qui vous
„ couvriroit ? le reste des puissances que vous
„ avez réunies aujourd'hui, quand même
„ vous seriez assurés de les rassembler, ne fe-
„ roient pas une Digue capable d'arrêter ce
„ Torrent &c.

ARTICLE V.

Qui comprend ce qui s'est passé de plus considérable en ALLEMAGNE depuis le mois dernier.

I. **S**I l'on doit ajouter foi aux avis venus de Hollande, l'Evêque de Paterborn par le credit des Hollandois, a gagné son procès, à l'égard de la double élection de l'Evêché de Munster; cependant Mr. le Prince Charles de Lorraine Evêque d'Osna-brugh n'a pas lieu de se tenir pour condamné, puis que le Pape n'a pas encore prononcé sur la décision de la Congregation des Cardinaux & des Pre's consultants, dont à la verité la pluralité des voix furent favorables à Mr. de Meternich, Evêque de Paterborn.

Ce fut le 23. du mois de Decembre que cette Congregation consistoriale donna sa décision de 25. Cardinaux ou Prelats, dont la Congregation étoit composée; il y en eut quatorze qui jugerent que l'élection de Mr. de Paterborn étoit legitime; c'étoit l'avis des Cardinaux Panciatichi, del Giudice, Sacripante, Cafoni, Pignatelli, la Trimoùille, Pamphilio, Ottoboni, Priuli, & par les Prelats Passionei, Corradini, Sergardi, Ottoboni & Bragaldi. Ceux qui opinerent en faveur de Mr. l'Evêque d'Osna-brugh, furent au nombre de six; c'étoit les Cardinaux Altieri & Grimani, avec quatre Prelats, sçavoir Gozzadini, Nuzzi, Becchetti & Don Annibal Albani neveu du Pape. Les Cardinaux Carpegna & Paulucci

avec

Matières du tems. Mars 1707. 195
avec Mrs. Anfaldi & Olivieri furent d'avis que les deux élections étoient nulles, & que le Pape en devoit ordonner une nouvelle où son Nonce presideroit: le Cardinal Neri fut d'un avis opposé à tous les autres; il jugea que le Pape devoit casser les deux élections, & que par grace & plénitude de puissance, Sa Sainteté conferât l'Evêché de Munster à Mr. d'Osnabrugh. On voit aisément que la division n'a pas moins régné dans ce jugement, qu'elle avoit fait dans les deux élections, & comme le Pape n'a encore rien décidé, on ne peut pas dire qui des deux prétendans sera le vainqueur: cette affaire devoit être examinée de nouveau dans un Consistoire le 27. Janvier.

II. Il y a deux autres affaires sur le tapis en Allemagne, qui intéressent un plus grand nombre de Princes de l'Empire, & qui pourront produire de plus grandes broüilleries; la première regarde la Charge de General de l'Armée de l'Empire: Les Catholiques & les Protestans sont fort divisez là dessus, & comme l'on y craint une guerre de Religion, chacun des deux partis voudroient avoir un General de leur Communion; les Catholiques opinent pour le Prince Eugene de Savoye; mais l'Empereur juge qu'il lui est trop nécessaire en Italie pour y soutenir les intérêts de sa Maison, & l'on ne doute pas que cette raison ne prevale à toute autre. Les Protestans ne sont pas d'accord sur le choix qu'ils doivent faire, à cause que plusieurs Princes de leur Religion sollicitent cet emploi; cependant comme le Marquis de Bareith, en qualité de plus ancien Maréchal de Camp

*Division
pour le General
de
l'Armée de
l'Empire.*

Camp a commencé d'en faire les fonctions, bien des gens croyent qu'il aura la meilleure part à ce Commandement.

*Reponse du
Roi de Suede
aux Alliez
touchant son
armemens.*

III. La seconde affaire épineuse qui inquiette fort la Cour Imperiale, c'est l'armement considerable que le Roi de Suede & le Roi Auguste continuent de faire: l'Empereur, la Reine d'Angleterre & les Etats Generaux n'ont rien oublié pour faire expliquer ces deux Princes sur le sujet de cet armement; ils ont répondu en general, qu'ils n'avoient aucune intention d'attaquer l'Empereur ni ses Alliez; que comme Princes de l'Empire, ils ne vouloient pas non plus troubler la tranquillité d'un Corps dont ils étoient Membres; qu'ils souhaiteroient au contraire contribuer à sa gloire, & faire jouir chacun de leurs Etats, des droits & des libertez qui leur appartiennent legitimement.

*Ce Prince
veut restablir
Mrs de
Baviere &
de Cologne.*

IV. Cette réponse jointe au bruit qui s'est répandu que le Roi de Suede avoit écrit à l'Empereur pour lui marquer sa surprise de ce qu'il avoit mis au Ban de l'Empire deux Electeurs sans prendre l'avis du College des Princes, fait assés juger que Sa M. Suedoise a dessein de procurer à Messieurs de Baviere & de Cologne la restitution de leurs Etats, de leurs dignitez, & de leurs prerogatives.

Il est à propos de remarquer ici que le Roi de Suede, en qualité de Duc de Bre-
me, de Verde, & de Pomeranie, occupe la cinquième place dans le College des Princes de l'Empire, au rang des Seculiers: il a aussi séance dans les Cercles de Westphalie, de la haute & basse-Saxe, à cause des

Prin-

Matières du tems. Mars 1707. 197

Principaux & Fiefs qu'il y possède, suivant le rang qui fut réglé par l'Article X. du Traité d'Osna-brugh de l'année 1648. En cette qualité, (de même que les autres Princes de l'Empire,) il peut & doit prendre la défense de la Maison de Baviere, & demander la réparation des autres infractions faites au Traité de Westphalie, comme les termes de ce Traité qu'on nomme autrement *Transaction ou Constitution de l'Empire*, ne sont pas connus d'un chacun, le Lecteur ne sera pas fâché d'en trouver ici quelque fragment sur la question dont il s'agit: mais auparavant il est bon de remarquer que ce Traité a été conclu entre l'Empereur, les Electeurs, tous les Princes & Etats de l'Empire, avec la Couronne de Suede, & dans lequel le Roi de France fut compris comme allié de la Suede.

Dans l'Article IV. il est porté en termes expréz, à l'égard de la Maison de Baviere
„ Que la Dignité Electorale avec le haut
„ Palatinat, & la Comté de Chim, leurs
„ appartenances, & tous droits quelconques
„ demeureront *comme par le passé* ainsi qu'à
„ l'avenir au Seigneur Maximilien Comte
„ Palatin du Rhin, Duc de Baviere, à ses
„ enfans, & à toute la Branche Guillel-
„ mine, tandis qu'elle aura des Princes mâ-
„ les en vie: moyennant quoi l'Electeur
„ de Baviere renoncera pour lui, ses heri-
„ tiers & Successeurs, à la dette de treize
„ millions, & à toutes ses pretentions sur
„ la haute Autriche.

*Traité de
Westphalie
concernant
Mr. de Ba-
viere.*

Cet Article peut détromper ceux qui ont crû que la Maison d'Autriche avoit donné gratuitement le haut Palatinat à celle de Baviere; car à l'égard de la Dignité Electora-

le, elle étoit dans cette Maison long-tems auparavant qu'aucun Prince d'Autriche eût monté sur le Trône Imperial, & le terme, *comme par le passé* prouve que tout l'Empire reconnoissoit cet ancien droit; aussi ce ne fut que pour un bien de Paix qu'on érigea en faveur du Prince Palatin du Rhin un huitième Electorat, à qui l'on fit d'autres cessions pour l'indemniser, & pour étouffer entièrement toutes ses pretentions.

Il est dit dans l'article VIII. du même
 „ Traité; Que tous & chacun les Electeurs,
 „ Princes & Etats de l'Empire, soient éta-
 „ blis & confirmés dans leurs anciens Droits,
 „ Prerogatives, Libertez, Privileges, &c.
 „ *pour n'y pouvoir jamais être troublez par*
 „ *qui que ce soit, & sous quelque pretexte*
 „ *que ce puisse être.* Qu'ils jouissent, sans
 „ contradiction du Droit de suffrage dans
 „ toutes les deliberations touchant les affai-
 „ res de l'Empire, sur tout lors qu'il s'a-
 „ gira de faire ou d'interpréter des Loix, re-
 „ soudre la guerre ou la paix, levée de
 „ Troupes ou de deniers, &c. aucune
 „ de ces choses ne devant être faites, que
 „ conformément aux délibérations d'une
 „ Assemblée libre des Etats de l'Empire;
 „ Qu'il sera loisible à chacun desdits Ele-
 „ ctors, Princes & Etats de l'Empire, tant
 „ de présent qu'à perpetuité, de faire en-
 „ tr'eux, *ou avec des Puissances étrangères,*
 „ *telles alliances qu'ils trouveront à propos,*
 „ pourvû que ce ne soit pas directement
 „ contre l'Empire.

Un peu plus bas il est dit; qu'on ne pourra mettre aucuns Etats au Ban de l'Empire, que conformément aux Constitutions

Impe-

Imperiales; c'est-à-dire, de l'avis & consentement des trois Colleges, & en observant les formalités prescrites par les Loix de l'Empire.

Suivant ce Traité Mr. de Baviere a été en droit de faire les alliances qu'il a jugé à propos contre la Maison d'Autriche; car comme l'Empire ne prétend aucun droit à la succession d'Espagne, on ne peut pas dire que les précautions qu'avoit prises Mr. de Baviere, de conserver les Pais-Bas au Roi d'Espagne son neveu (dont il étoit Vicaire General dans les mêmes Provinces,) fût une démarche préjudiciable aux intérêts de l'Empire, quoi qu'elle ne convint pas entièrement à la Maison d'Autriche, qui occupoit & occupe encore le Trône Imperial; cependant chacun sçait que ce fut là les commencemens de sa disgrâce; l'Empereur le priva de la liberté des suffrages à la Diette; ne voulut point que les Etats de Baviere jouissent de la neutralité qu'il demandoit; on voulut qu'il prît parti dans la guerre d'Espagne; & ne s'étant pas rangé dans celui de la Maison d'Autriche, le Conseil de Vienne le mit au Ban de l'Empire, fit enlever ses enfans dans sa Capitale; exila Madame l'Electrice; s'empara de tous ses Etats, rasa ses Places, voida ses Tresors, ses Arcenaux & ses Magasins; força ses Sujets d'aller servir dans ses Armées en Hongrie & en Italie; & les Ministres Imperiaux exercerent plusieurs autres violences contraires au Traité de Westphalie. Voilà en abrégé les motifs, dit-on, qui obligent le Roi de Suede, de concert avec quelques autres Princes de l'Empire (qui craignent, peut-être

un jour un pareil traitement,) de demander à l'Empereur par des voyes de douceur la reparation de tous ces griefs; & si l'on peut l'y porter à l'amiable, il est très-certain que Sa Majesté Suedoise fera consister sa gloire à être le Mediateur de la Paix generale.

Si l'Empereur rejettoit les propositions amiables que le Roi de Suède lui fait faire, & qu'il refusât de rendre justice à la Maison de Baviere, je ne sçai si Sa M. S. mettroit à execution ce qui est porté dans le XVII. & dernier articles du Traité de West-falie: Nous y lisons ce qui suit.

„ Celui qui aura contrevenu au present
 „ Traité, encourera de droit & de fait la
 „ peine dûë aux infraçteurs de la Paix,
 „ & si suivant les Constitutions de l'Empire,
 „ il ne restituë à l'amiable ce qu'il aura pris
 „ injustement, & ne repare tous les torts
 „ qu'il aura faits, tous & chacuns les inter-
 „ ressez à ce Traité seront tenus & obligez
 „ de se joindre à la Partie lezée, pour l'ai-
 „ der de leurs conseils & de leurs forces à
 „ renouffer l'injure, après que l'offensé
 „ leur aura fait entendre que les voyes
 „ de la douceur n'ont de rien servi. Voi-
 „ là un Article bien favorable (s'il avoit son
 „ execution) aux Membres de l'Empire, qui
 „ auroient quelque legitime sujet de plainte
 „ contre leurs voisins!

*Protesta-
 tion de plu-
 sieurs Prin-
 ces de l'Em-
 pire contre
 le Ban des*

V. Le 20. Janvier les Députez du Roi de Suède, comme Duc de Breme, & ceux du Duc de Saxe Gotha, porterent au Commissaire de l'Empereur le resultat d'une deliberation qui fut prise le quinze entre ces Ministres & ceux des Ducs de Weymar, de
 Wolfem-

Wolfembutel, de Wirtemberg, de Meckelbourg, du Landgrave de Hesse-Cassel, & de quelques autres Princes de l'Empire, qui s'étoient assemblez chez le Député de Suede. Ce Resultat portoit une protestation de ce que l'Empercur, sans consulter le College des Princes, avoit mis au Ban de l'Empire les Electeurs de Baviere & de Cologne, prioient très-humblement l'Empercur de casser & d'annuller cette Procedure injuste & irreguliere contraire au Traité de Westphalie, au Resultat de l'Empire arrêté en 1654. & même à la Capitulation que Sa M. I. avoit jurée lors qu'il fut élu Roi des Romains; ils prient ensuite Sa M. I. qu'à l'avenir on ne mette aucun Prince au Ban de l'Empire sans la participation & le consentement de la Diète. Les Députez des Princes que nous venons de nommer, donnerent une seconde copie du même Resultat à la Diète de Rarisbonne, afin que les Etats de l'Empire pussent délibérer là-dessus, & demanderent leur sentiment de la part des Princes leurs Maîtres: mais la Diète a differé de délibérer sur cette proposition jusqu'à ce qu'elle ait eu les sentimens de la Cour de Vienne, qui, dit-on, ne se pressera pas de les leur faire sçavoir, jusqu'à ce qu'elle ait vû à quoi aboutiront les délibérations d'une Assemblée que l'Electeur de Mayence a convoquée à Heilbron; & les resolutions des Polonois opposez au Roi Stanislas.

VI. Cette Assemblée d'Heilbron ne devoit se tenir qu'à la fin de Fevrier; elle doit rouler principalement sur le nombre des Troupes que l'Empire pourra mettre sur pied la Campagne prochaine, & le General Dorpf,

*Electeur de
Baviere &
de Cologne.*

*Assemblée
d'Heilbron.*

Dorpf, qui doit s'y trouver de la part des Etats Generaux des Provinces Unies, doit exhorter les Princes qui y comparoîtront, de faire des efforts, moyenant lesquels il leur promettra de puissans secours de la part des Anglois & des Hollandois ; & c'est sur ce fondement qu'on publie que l'Empire & les Alliez auront une puissante Armée sur le Rhin, qui sera commandée par le Prince Eugene ; car on assure que la Cour de Vienne lui destine ce Commandement, nonobstant les instances des Princes Protestans, qui persistent toujours à demander un General de leur Communion. Comme l'on craint que cette affaire ne broüille les deux Religions, la Diète n'a encore pris aucune resolution là-dessus, parce que les Députez ont demandé un tems suffisant pour écrire aux Princes leurs Maîtres, pour en avoir de nouvelles instructions, les leurs n'étant pas assez étenduës pour résoudre la question.

*Ombrage
des Alliez
contre Mr.
de Hesse-
Cassel.*

VII. Les Alliez ont pris quelque ombrage des liaisons de Mr. le Landgrave de Hesse-Cassel avec les Rois de Suede & Auguste, c'est pour en pénétrer le fonds, & retenir, s'il est possible, ce Prince dans la grande Alliance, que la Reine d'Angleterre a fait passer en cette Cour-là le Ministre qu'elle entetient à la Haye: Dés que Mr. Stipney fut arrivé près du Landgrave, il l'assura qu'on lui payeroit incessamment les arrerages des subsides qui lui sont dûs ; le pria de laisser en Italie les Troupes qu'il y a ; l'exhorta de ne prendre aucuns engagements préjudiciables aux interêts de la cause commune. Ce Prince lui répondit qu'il y
avoit

avoit long-tems que ces subsides lui étoient dûs; que faute de les avoir reçûs, il n'avoit pû rétablir les Troupes, qui ont été fort maltraitées & diminuées par la longue & fatigante Campagne de Lombardie; qu'étant Prince de l'Empire, il étoit incapable de prendre aucunes mesures préjudiciables à un Corps dont il étoit un des principaux Membres; qu'au contraire, il donneroit toujours tous ses soins, & employeroit les forces que Dieu lui a donné pour maintenir sa Gloire, ses Libertez & ses Privileges. Le Ministre d'Angleterre ne put pas se scandaliser d'une pareille réponse: cependant elle ne le satisfit pas entierement; car ayant prié ce Prince de s'expliquer plus clairement, & d'une maniere qu'il pût en informer la Reine sa Maîtresse, Mr. le Landgrave lui repliqua: *Il semble, Monsieur, que vous avez la conception un peu dure; vous pouvez mander à Sa M. B. que je suis incapable de prendre aucuns engagements préjudiciables à mon honneur, ni aux interêts de l'Empire; Et qu'enfin les ennemis de l'Empire seront toujours les miens*

Réponse du Landgrave au Ministre d'Angleterre.

VIII. On mande de Berlin, qu'on y attendoit de jour à autre le Prince Alexandre Menzikow, General des Moscovites, en qualité d'Ambassadeur extraordinaire du Czard; & comme le Roi de Prusse entretient de grandes liaisons avec les Rois de Suede & Auguste, qu'il a reconqu le Roi Stanislas, & l'a fait complimenter sur son avènement à la Couronne de Pologne; qu'il a envoyé à diverses fois Mr. Printz, Membre de son Conseil Privé en Saxe, où il vient de le renvoyer tout de nouveau: tout cela fournit ma-

Prince Menzikow attendu à Berlin.

Correspondance du Roi de Prusse avec les Rois de Suede & Auguste.

tière à plusieurs raisonnemens : les uns veulent que le Czard a dessein d'attirer dans ses intérêts Sa M. Prussienne ; d'autres croient qu'on négocie la Paix entre les Moscovites & les Suedois : Ce qu'il y a de certain, c'est que le Roi de Prusse, (Religion & intérêt de l'Empire à part) s'il avoit à prendre un parti, il se rangeroit plutôt de celui du Roi de Suede que du côté des Moscovites ; comme la chose ne souffre point difficulté, il seroit inutile d'en alleguer les raisons.

*Situation
des affaires
d'Hongree.*

IX. Les affaires de Hongrie sont dans une situation à nous engager de passer légèrement sur cet Article ; il n'y a aucune apparence d'accommodement avec les Mécontents qui ont fait une nouvelle irruption dans la Stirie, ayant ravagé la Province jusques à cinq à six lieues de Gratz ; les nombreuses forces qu'ils ont sur pied a obligé la Cour de Vienne de faire avancer vers Bude les Generaux Guy & Maximilien de Staremberg pour marcher à la rencontre du General Rabutin, & lui faciliter l'approche du Danube, afin que lors que les deux Armées Imperiales seront jointes, on puisse s'opposer au Prince Ragotski, qui n'oublie rien pour faire repantir la Cour de Vienne de l'avoir maltraité de même que la Nation Hongroise, & d'avoir rejetté les préliminaires de Paix, sur lesquels il avoit consenti d'entrer dans la negociation d'un accommodement, qui auroit rendu l'Empereur paisible possesseur de la Couronne d'Hongrie, & auroit conservé à la Nation une partie de ses anciens privileges, libertez & prérogatives.

ARTICLE VI.

Qui contient ce qui s'est passé de plus considérable en POLOGNE, en SAXE, & Pais du Nord, depuis le mois dernier.

I. JE ne sçai si le Roi de Suede a autant de devotion pour les Lanternes, que les Empereurs de la Chine en font paroître; suivant les Relations du Pere le Comte, les Chinois ont tous une inclination particuliere pour les Lanternes: ils en font une quantité prodigieuse & d'aussi grosses que des maisons. * Le Pere le Comte devoit bien nous apprendre quelles sont les machines qui les font mouvoir? Il nous dit pourtant qu'on en porte 400. devant l'Empereur Chinois, lors qu'il va au Temple offrir ses sacrifices, le jour de la Fête qu'on nomme des *Lanternes*.

Lanternes en veneration chez les Chinois.

Plusieurs lettres venuës de Saxe, & d'autres Cours d'Allemagne, ont marqué que le Roi de Suede faisoit faire 6000. Lanternes, autant d'échelles, & faisoit acheter un pareil nombre de clochettes: cette nouvelle, (bien ou mal fondée,) n'étant accompagnée d'aucune circonstance qui puisse la rendre plausible, a occasionné plusieurs raisonnemens, la plupart ridicules: d'autres n'ont fait que s'en divertir, & d'autres ont crû qu'il y avoit du mystere, & une espece d'Enigme qu'ils ont expliquée de la sorte: Les clochettes, disent-ils, signifient que le Roi de Suede veut reveiller les Princes de l'Empire de leur assoupissement; les Lanternes sont, pour ainsi dire, afin de les

Lanternes du Roi de Suede.

P 2

éclair-

* Il faut donc si l'on les met en usage, des Geans, montez sur des Elephans pour les porter.

*Explica-
tion qu'on
leur donne.*

éclairer dans la route qu'ils doivent tenir ; & les échelles sont un emblème des degrés de gloire où ils monteront, s'ils se déclarent les défenseurs de la liberté Germanique : Ils ajoutent que ces sonnettes commencent déjà d'étourdir les ennemis de cette liberté ; que les Lanternes les éblouissent ; que leurs démarches sont devenues chancelantes depuis quelques mois, & qu'ils sont aussi peu fermes dans leurs résolutions que des gens qui auroient les pieds sur des échelles.

*Continua-
tion des pre-
paratifs de
guerre en Sa-
xe.*

II. Laissons à ceux qui se font un fantôme de leur ombre, le soin de pronostiquer la signification ou l'usage qu'on peut faire des Lanternes dont on veut armer les Troupes Suédoises & Saxonnnes ; pour moi je suis persuadé que les deux Rois qui viennent de s'unir, ne s'attachent pas à de pareilles bagatelles : leurs soins sont appliquez à des préparatifs plus solides, & plus dignes du rang qu'ils tiennent dans le monde : ces deux Princes continuent à augmenter leurs Troupes ; les Saxonnnes qui étoient en Pologne sont presque toutes de retour dans leur Patrie ; & ayant trouvé leurs recrues toutes faites, elles sont presentement complètes. Celles du Roi de Suede ne le sont pas moins, & les nouveaux Regimens qu'il fait lever en Suede, en Pomeranie, en Saxe, dans le Duché de Breme & dans plusieurs Cercles de l'Empire, (sans aucune opposition,) étoient fort avancées au mois de Février : Ce Prince fait même lever des Troupes dans Ratisbonne & dans plusieurs Villes de Baviere, en qualité de Prince de l'Empire ; les Bavaurois vont audevant des Officiers Suédois, pour prendre parti avec eux.

Quoi

Quoi que tous ces préparatifs semblent denoter une sanglante tragedie, plusieurs avis venus d'affés bon lieu, nous assurent que ce ne sont que des préparatifs de Paix, pourvû que ceux à qui le Roi de Suede la fait proposer à des conditions raisonnables, veüillent l'accepter. On ne fait plus mystere de dire, que le Roi de Prusse est informé des desseins du Roi de Suede, de même que plusieurs autres Princes de l'Empire, qui n'ont tous qu'un même point de vûë, qui est de veiller à leur sûreté commune, & faire rendre à chacun, ce qui lui appartient legitimement; les Conférences qu'on tient frequamment à Leipzig & au quartier du Roi de Suede, qui est toujours à Raestadt, entre les Ministres de ces trois Rois, le Comte de Monasterol Envoyé de Mr. de Baviere, & les Députez de plusieurs Princes de l'Empire sont comme de garants de l'intelligence qui regne entre toutes ces Puissances, lesquelles n'ont qu'un même interêt.

III. Ceux à qui de pareilles dispositions ne plaisent pas, tâchent sous main de perpetuer la division de Pologne, dans l'esperance que le Roi de Suede, abandonnera son nouveau dessein, pour tourner toutes ses forces contre les Moscovites & les ennemis du Roi Stanislas; c'est dans cette vûë qu'ils ont obligé Mr. Stembek nommé à l'Archevêché de Gnesne, & qui en cette qualité se trouve Primat du Royaume, de faire publier un interregne, depuis l'abdication du Roi Auguste, & de convoquer un Grand Conseil de tous les Palatins à Leopold pour le 7. Février, afin d'y déliberer

Mr. Stembek Primat de Pologne fait publier un Interregne.

des mesures que la République doit prendre. On ne doute pas qu'une partie de la Noblesse Polonoise, qui n'a pas encore reconnu le Roi Stanislas, & qui par conséquent n'a eu aucune part aux graces ou gratifications qu'il a répandues depuis son élection, ne profite de cette occasion pour lui vendre un peu cherement leur soumission; c'est-à-dire qu'ils chercheront à faire leur accommodement le plus avantageusement qu'ils pourront; mais il n'est pas croyable que le Corps de la République veuille achever de déchirer l'État par une guerre intestine, puis qu'elle n'a plus d'ennemis qu'elle-même: Il y a beaucoup d'apparence qu'on examinera dans le Conseil de Leodold l'élection du Roi Stanislas, & qu'on aimera mieux la confirmer que d'élire un nouveau Roi, puis que le premier de ces expédiens rétablirait la Paix dans le Royaume, & réunirait tous les esprits, & qu'en suivant le second, ils entreroient dans une nouvelle guerre, qui acheverait de ruiner leur Patrie: On ne se plaint pas que le Roi Stanislas ait violé les *Pacta conventa* qu'il signa à son avènement à la Couronne; on ne lui objecte point d'avoir renversé les Loix & les Statuts du Royaume; on ne lui impute point d'être la cause de la guerre qui s'est allumée dans la République, ni d'avoir attiré dans le Royaume les Suedois, les Moscovites, les Cosaques, ni les autres Troupes étrangers, qui l'ont desolé depuis plusieurs années; ainsi si les Polonois n'ont pas lieu de se plaindre de ce nouveau Roi choisi, couronné, & reconnu par la plus grande partie de la République, pourquoi veut-on qu'après

qu'après avoir uni à son droit, celui qu'avoit le Roi Auguste, il se trouve aujourd'hui un parti assés fort pour le détrôner ? Toutes ces raisons, & les apparences qu'on voit à la conclusion de la Paix entre le Roi de Suede & le Czar de Moscovie, font croire que la tranquillité sera peut-être plutôt rétablie en Pologne, que dans le reste de l'Europe.

IV. Mais quand (au pis aller) les Polonois procederoient à l'élection d'un nouveau Roi, seroit-ce là une preuve constante que le Roi de Suede se désisteroit du projet qu'il peut avoir formé ? on ne doit pas avoir sitôt oublié qu'il ne se rebute pas aisément ; il est venu à bout de plus grandes entreprises, lors qu'il avoit seul à combattre plusieurs ennemis à forces inégales : à plus forte raison, étant aujourd'hui secondé par plusieurs puissants Princes de l'Empire, pourra-t'il exécuter son projet, principalement ne s'agissant pas de faire aucune conquête, de détrôner aucun Prince ; mais de faire rendre à chacun le sien. Il le peut même sans abandonner le Roi Stanislas, il lui suffira de lui donner quelque mille hommes de Troupes Auxiliaires, qui avec les Polonois qui lui sont affectionnés, pourront faire tête à ses ennemis, qui sont en bien plus petit nombre qu'ils n'étoient avant l'abdication du Roi Auguste, puis qu'il avoit près de trente mille Saxons en Pologne, & que c'étoit de Saxe qu'on tiroit presque tout l'argent, l'Artillerie & les munitions de guerre dont se servoit le parti opposé.

Le Roi de Suede peut exécuter son projet & soutenir le Roi Stanislas.

V. Celui du Roi Stanislas s'est beaucoup

fortifié depuis environ deux mois, quoique quelques Gentilshommes inquiets & peu fermes dans leurs résolutions l'ayent abandonné: presque toute la Lithuanie, & principalement la Ville de Dantzick (dés qu'ils ont eu avis de l'abdication du Roi Auguste,) ont reconnu le Roi Stanislas, l'ont envoyé complimenter; & les Magistrats de Dantzick se sont vidés les mains en sa faveur des droits appartenans à la Couronne, qui avoient été mis en sequestre depuis deux ans, & qui montent à des sommes très-considérables.

Dantzick reconnoit le Roi Stanislas & lui paye les droits sequestrez.

VI. Nous parlâmes le mois dernier* de l'enlèvement que le Sieur Smiegielski fit du Palatin de Kiovie & de quelques autres Seigneurs Polonois: dans le tems qu'on les croyoit entre les mains du Prince Alexandre Menzikow, General des Moscovites, on fut surpris d'apprendre qu'ils avoient été mis en liberté, & que le Sieur Smiegielski, un des principaux, des plus habiles & des plus accredités Generaux Polonois, qui n'a jamais abandonné le parti du Roi Auguste s'étoit soumis au Roi Stanislas.

Mr. Smiegielski se range du parti du Roi Stanislas.

Soit que Mr. Smiegielski se fût repenti d'allér livrer des Seigneurs Polonois ses compatriotes entre les mains des Moscovites, (ce qui auroit été une tache à son honneur, que le tems auroit eu peine d'effacer,) soit qu'il réfléchit que l'abdication du Roi Auguste le délivroit de tous engagements, & le mettoit dans une entière liberté; soit enfin, (comme les nouvelles publiques l'ont débité:) qu'il eût été mal reçu du General Moscovite, qui chagrin de

ce que le Roi Auguste avoit abandonné le Czar son Maître, après l'avoir engagé dans la guerre pour ses interêts, lui dit quelques duretez qui rejaillissoient sur toute la Nation Polonoise; le Sr. Smiegielski, dis-je, laissa le Prince Menzikow à Zolkiow, & ayant pretexté d'aller quérir ses prisonniers qu'il avoit laissez à Przemissie, il les mit en liberté, fit prisonniers les Moscovites qui avoient joint ses Troupes, passa sur le ventre de quatre cens autres qu'il rencontra à Jaraslowie, fit prisonnier le General Pflug, qui les commandoit, & vint joindre le Roi Stanislas en Saxe, à qui il prêta serment de fidelité; & les Troupes de la Couronne, qui étoient sous son Commandement firent la même chose. Le Moscovite outré de colere, mit à prix la tête du General Polonois, promettant deux mille écus à qui la lui porteroit, & cinq mille si on lui menoit en vie; mais le Sieur Smiegielski, dit-on, lui a écrit qu'il vouloit lui épargner son argent, & qu'il lui porteroit lui-même sa tête au premier jour, escortée de bon nombre d'autres: Le Roi Stanislas l'a fort bien reçu, & l'a confirmé dans les Emplois & dignitez dont il jouissoit sous le Roi Auguste.

VII. Le Colonel Patkul dont nous avons parlé ailleurs * ayant été jugé à Stockolme, a eu la tête tranchée: Il y a un autre Patkul prisonnier au Château de Coninxstein, (parent de celui-là,) que le Roi demande comme son sujet; c'est de lui dont il est fait mention dans le XVIII. Article du Traité signé avec le Roi Auguste; ce General Patkul

*Le Sieur
Patkul décapité.*

* Voyez *Fevrier pag. 98.*

kul passa il a quelques années au service du Czard de Moscovie, & eut même le titre de Resident du grand Duc à la Cour de Saxe, où le Roi Auguste le fit arrêter il y a environ deux ans, sous pretexte qu'il trahissoit son Maître & son Ministère; il y a aparence qu'il ne seroit pourtant pas le Roi de Suede, quoi que son Souverain, puis qu'il le reclame pour le faire punir de sa desertion & de son infidelité.

VIII. La tranquillité, ou la continuation des troubles de Pologne, dépend en partie des deliberations du Conseil de Leopold, qui comme nous l'avons déjà remarqué, a dû se tenir le septième Fevrier: Il y a toute aparence que l'assemblée ne sera pas nombreuse, & qu'elle ne sera pas libre, pour déliberer sur la situation des affaires du Royaume; puis qu'on écrit de Varsovie & de Leipfich, que le Czard de Moscovie étoit arrivé à Zo'kiow, & avoit fait avancer plusieurs mille hommes vers Leopold, pour insinuer de la fermeté aux ennemis du Roi Stanislas, & de la timidité aux autres; on l'a dit plus d'une fois, & l'on ne sauroit s'empêcher de le repeter; que tant que les Seigneurs Polonois, seront divisez entr'eux, leur Patrie fera le theatre d'une guerre qui entraînera infailliblement la ruine de la Republique.

IX. La Reine, épouse du Roi Auguste, l'Electrice Doüairiere sa mere, & le Prince Electoral son fils, sont de retour dans leurs Etats de Saxe; le Roi de Suede a rendu visite à ces deux Princesses, & le Prince Electoral a fait la reverence à Sa Majesté Suedoise, qui l'embrassa, en lui tenant des discours

Matières du tems. Mars 1707. 213
cours d'autant plus agreables qu'on y com-
prenoit aisément, que ce Monarque le fla-
toit d'une fortune plus glorieuse & plus so-
lide que celle que la Couronne de Pologne
avoit d'abord présenté au Roi son Pere.
Ceux qui font des conjectures à perte de
vûe sur les moindres discours des Princes,
infèrent de là, que si l'on venoit à proceder
à l'élection d'un Roi des Romains, le Prin-
ce Electoral de Saxe y auroit bonne part.

ARTICLE VII.

*Qui contient ce qui s'est passé de plus conside-
rable en ANGLETERRE & en
ECOSSE, depuis le mois dernier.*

CE fut le premier du mois de Janvier, *Akte du
Parlement
en faveur
de M. Marl-
borough pour
la Terre de
Woodstok, &c.*
que le Parlement d'Angleterre passa le
Bil en faveur de Mr. de Marlborough, dont
nous avons parlé le mois dernier *. Ce Bil
a pour titre, *Acte pour établir les honneurs,
les titres & les dignitez de Jean Duc de Marl-
borough, sur ses descendans, & pour y joindre
l'honneur de la terre de Woodstock, & de la
Maison de Blainheim.*

Pour donner plus de relief à cette Mai-
son, (que la Reine fait bâtir à ses dépens,)
& à la gloire du Milord, cette Princeffe
lui a fait present de quelques Drapeaux &
Etendars, du nombre de ceux qu'il a ap-
portez de Flandres, pour être arborez dans
la Sale du Château de Blainheim. Comme
c'est la Chambre haute qui a donné nais-
sance à cette Loi si favorable aux Succes-
seurs de Mr. de Marlborough, la Chambre
basse a voulu de son côté donner des mar-
ques de sa satisfaction envers ce General.

Le

* *Voyez Fevrier pag. 116.*

Le 19. Janvier elle presenta une Adresse à la Reine, pour lui représenter que les Communes souhaiteroient de signaler leur reconnoissance à l'égard du merite du Duc de Marlborough, afin de maintenir avec plus d'éclat ses dignitez dans la posterité.

Le lendemain la Reine envoya sa réponse à la Chambre, qui contenoit en substance : que la première année de son Regne, elle avoit donné à Milord Churchill le titre de Duc de Marlborough, en consideration de ses services, tant dans ses negociations à la Haye, que dans le Commandement de l'Armée Confederée; qu'en même tems elle lui avoit assigné un pension de cinq mille livres sterling sur les revenus des Postes du Royaume; qu'elle souhaiteroit que la Chambre passât un Acte pour continuer la même pension à la posterité du Due de Marlborough; qu'elle fût inseparable de ses dignitez, des titres & fiefs de Woodstock &c.

II. La reputation de Mr. de Marlborough est établie sur un pied, que bien des gens croient qu'on ne pourra jamais la surpasser; mais s'il se trouvoit dans ses descendans quelques nouveaux heros, (car enfin il s'en peut trouver) qui l'égalassent en merite, en valeur, & fussent commelui favorisez de la fortune, devroient-ils, (après tant de graces & de faveurs attachées au nom, & aux dignitez du fameux Duc de Marlborough, à qui Dieu n'a donné que des filles) faire difficulté d'abandonner le nom de leur famille, quelque ancienne & quelque illustre qu'elle fût, pour prendre celui

celui du glorieux Ancêtre, de la femme qu'ils auroient épousée ? Peut-être aussi qu'il s'en pourroit trouver quelcun, qui étant du sentiment d'un des Acteurs de Corneille, diroit,

*Se pare qui voudra du nom de ses Ayeux,
Moi, je ne veux porter, que moi-même en
tous lieux,
Je ne veux rien devoir à ceux qui m'ont
fait naître,
Et suis assez connu, sans le faire connoître.*

Mais s'il s'en trouvoit de ce dernier sentiment, ils se verroient privez de tous les avantages attachez à la succession de l'Ayeul maternel. & par consequent de la pension, des terres, fiefs, & Châteaux alienez de la Couronne depuis peu par la Reine, & par son Parlement; Peut-être aussi que cette nouvelle Loi, (n'ayant pas plus de force sous les Regnes futurs, que d'autres plus anciennes en ont eu sous celui d'aujourd'hui) sera annullée & revoquée avant qu'une suite de siècles ayent effacé de la memoire des Anglois, l'importance des services de Mr. de Marlborough; il est du moins certain que les Parlemens d'Angleterre ne respectent pas assés les Loix & les Statuts arreztez dans des assemblées pareilles à la leur pour les envisager comme inviolables. Nous avons vû de nos jours renverser les plus sacrées de l'État, & je ne crois pas que les descendans de Mr. de Marlborough prétendent plus de droit aux donations qu'on vient de faire à ce Milord, qu'en avoient à la Couronne d'Angleterre les descendans

*Le Parle-
ment revo-
que les plus
anciennes
Loix.*

en ligne directe & masculine de Charles I. dont cependant le Parlement les a dépoüillez.

*La Reine
remercie le
Parlement.*

III. Dans le tems que la Reine toucha du sceptre l'Acte dont nous venons de parler, Elle en authorisa aussi plusieurs autres, qui doivent produire partie des fonds pour les Subsides que le Parlement a accordé à cette Princesse; Elle harangua ensuite les deux Chambres, leur marquant sa satisfaction de la reconnoissance qu'elles avoient eu pour les grands services du Duc de Marlborough, & remerciant les Communes des prompts & nombreux Subsides qu'elles lui ont accordé; effectivement Sa M. sans une espece d'ingratitude, ne pouvoit pas se dispenser de faire un pareil remerciement; puis qu'avant la fin du mois de Janvier, la Chambre lui accorda les sommes dont je joins ici l'état & l'usage à quoi elles sont destinées

*Subsides
accordés jus-
qu'au mois
de Janvier.*

1. Pour la cote-part de la Reine, du subside que les Alliez payent au Roi de Portugal, moyenant lequel il doit entretenir 13000. hommes sur pied pour la cause commune, la somme de . . . 150000. l. st.

2. Pour la paye des Officiers Generaux de ce Corps d'Armée pour l'année 1707. 3014. l. st.

3. Pour l'entretien de 20562 hommes en Espagne, en Portugal, ou à Gibraltar, compris l'Etat Major, & l'extraordinaire des guerres. 445350. l. st.

4. Pour l'entretien de 8843. hommes d'augmentation, en Espagne & en Portugal, le tout pour l'année 1707. 186296. l. st.

5. Pour son contingent des Troupes
sous

Matieres du tems. Mars 1707. 217
sous les ordres du Comte de Rivers.

63661. l. st.
6. Pour les dépenses extraordinaires de Gibraltar. 3520. l. st.
 7. Pour la dépense des bâtimens qui ont transporté les dernières Troupes, & les recrutés en Espagne & en Portugal. 144000. l. st.
 8. Pour la nonvaleur des sommes qui doivent provenir de la confiscation des biens en Irlande. 49000. l. st.
 9. Pour la construction d'un Magazin à Portsmouth, destiné à mettre les provisions pour l'Armée d'Espagne. 10000. l. st.
 10. Pour le service de l'Artillerie de l'Armée de terre pour l'année 1707. 120000. l. st.
 11. Pour sa cote-part du subside qu'on paye à Mr. le Duc de Savoye. 160000. l. st.
 12. Pour sa part de l'entretien de 8000. h. envoyez à Mr. de Savoye. 50000. l. st.
 13. Pour le remboursement des avances que la Reine avoit faites à Mr. de Savoye avant la signature de son Traité, la somme de 50000. l. st.
 14. Pour sa part des subsides qu'on paye au Roi de Dannemarck pour cette année 1707. 47500. l. st.
 15. Pour le remplacement des chevaux de la Cavalerie Danoise pendant la Campagne de 1706. 16055. l. st.
 16. Pour la fourniture du fourage & du pain de munition des Troupes de Prusse, la part de la Reine monte 37012. l. st.
 17. Pour pareille fourniture à celles du Landgrave de Hesse Cassel 20000. l. st.
 18. Pour sa part de l'entretien de 3000. hom. de Troupes Palatines. 26692. l. st.
 19. Pour dédommager la Reine des som-

mes

218 *Journal Historique sur les*
mes qu'elle a prêtées à l'Empereur. 47500. l. st.

20. Pour sa part du subsidie qu'on paye au
Landgrave de Hesse. 50762. l. st.

21. Pareille somme à l'Electeur de Tre-
ves. 50762. l. st.

22. Plus pour l'Electeur Palatin. 4762. l. st.

23. Pour remplacer les chevaux que la
Cavalerie Angloise a perdu la dernière Cam-
pagne. 11298. l. st.

24. Pour recruter la Cavalerie Angloise
en Flandres, 4553. l. st.

*Total des
Subsidies dé-
jà accordez.*

Toutes les sommes des 24. Articles ci-
dessus, montent à celle d'un million, sept
cens cinquante-un mille deux cens trente-
sept livres sterling; qui font argent de Fran-
ce, vingt-deux millions sept cens soixante-
six mille quatre-vingts-une livres : on voit
par cet état qu'il n'est pas encore fait men-
tion des dépenses la Flotte, ni de l'en-
retien de l'Armée de Flandres, pour les-
quelles il faudra des sommes guere moins
fortes que celles que le Parlement a déjà
accordées pour les besoins du Royaume
dans les Pays étrangers. *

*Sommes
sorties d'An-
gleterre dé-
puis quatre
ans.*

Il est surprenant qu'on puisse encore trou-
ver de l'argent en Angleterre; car l'on fait
état qu'il en est sorti depuis quatre ans du
moins douze millions de livres sterling,
qui font cent cinquante six millions de
France; la guerre a trop interrompu le com-
merce des Anglois pour pretendre que le
negoce ait ramené cet argent; ce seroit
beaucoup si le gain que les Anglois ont fait
dans la navigation depuis le commence-
ment de la guerre, les avoit dédommager
des pertes qu'ils ont faites par les prises des

Arma-

* Voyez encore la fin de cet article.

Armateurs, ou par les naufrages. On peut concurre de ce qui vient d'être remarqué ; que quoi que les Anglois n'ayent aucune pretention à la Monarchie d'Espagne, ni pretexte de demander une barriere (comme les Hollandois) la Couronne Espagnolle leur aura coûté bien cher, avant qu'elle soit affermie sur la tête de celui qui en doit rester le maître. Je ne sçai si la Maison d'Autriche ; (pour laquelle ils ont fait cette grande dépense,) pourra sans s'incommoder, indemniser ces genereux Alliez.

IV. Les Anglois ont fait une nouvelle perte par le naufrage de vingt cinq à trente Vaisseaux qui ont été brisez sur les Côtes d'Irlande le 13. du mois de Janvier, parmi lesquels il y en avoit huit du débris de la Flotte de la Virginie qui avoient relâché à Kinsale. Cette Flotte avoit été rencontrée au mois de Decembre par des Armateurs François qui en enleverent plusieurs bâtimens ; on peut juger de la richesse des marchandises qu'ils portoient par la plainte que la Reine en a faite ; elle dit, *que la prise de ces Vaisseaux la privoit de vingt mille livres sterling pour le seul droit de Doüane qui lui appartenoit, & comme Sa M. prétend que cette perte n'est venuë que par la lâcheté de celui qui commandoit l'escorte, (lequel, bien loin de combattre les Armateurs, avoit fait force de voiles pour se sauver, & avoit abandonné les Bâtimens marchans,) elle avoit ordonné qu'on fît le Procès à ce Commandant dans un Conseil de guerre.*

Tempête & naufrage des Vaisseaux Anglois.

V. Une autre tempête arrivée le 24. Janvier ; trouva en Mer l'Escadre du Chevalier Dileks, & celle du Vice-Amiral Vander

Escadres Angloises & Hollandoises

Goës, qui conduisoient en Portugal & en Espagne les recruës pour les Troupes Angloises & Hollandoises, escortant en même tems plusieurs bâtimens de transport ou Vaisseaux marchands; elle maltraita beaucoup cette Flotte, & la contraignit de relâcher à Torbay, où elle étoit encore à la fin de Janvier.

VI. Ce n'est pas d'aujourd'hui, qu'il y a une antipatie presque irreconciliable entre les Anglois & les Ecoissois; l'histoire ancienne & moderne nous en fourni une infinité d'exemples, l'Empereur Severe fut même obligé en l'année 211. de faire construire une muraille de quatre-vingt mille pas de long, pour séparer les deux Royaumes: je ne sçai si l'on ne viendroit pas plutôt à bout de relever cette ancienne muraille, que de réunir pour toujours ces deux peuples en un seul, qui est le grand ouvrage que leur Reine d'aujourd'hui a entrepris, & à quoi Elle espere de réussir.

VII. Il est pourtant certain que les Ministres de cette Princesse trouvent encore bien des difficultez à surmonter sans parler de celles que nous avons marquées les mois precedents, (& qui ne sont pas levées,) nous observerons qu'au mois de Janvier plusieurs Communautéz de la Campagne presenterent encore des Adresses au Parlement d'Ecosse pour demander la revocation du Traité d'Union qui est sur le tapis, & qu'on annulla toutes les procédures faites à Londres sur ce sujet: Les Coloques ou Synodes des Ministres Presbiteriens ayant aussi representé que cette Union alloit à la destruction de leur Religion en faveur de
l'An-

l'Anglicane, ont demandé une assemblée Ecclesiastique pour y délibérer sur cette matière, avant que le Parlement prononçât.

Le Duc de Quensburi, Grand Commissaire de la Reine, ayant appris que plusieurs Corps & Communautéz, qui, les mois précédens avoient donné des adresses contre cette même Union, s'atroupoient pour venir demander réponse au Parlement, en donna avis au Conseil privé, afin de prévenir les suites d'un soulèvement general; ces Magistrats firent publier une Ordonnance, qui défendoit à tous ceux qui avoient signé de pareilles adresses, de venir à Edimbourg pendant la séance du Parlement, à peine d'être châtiés comme perturbateurs du repos public; quoique ce procédé les ait un peu irrités, il a néanmoins empêché les attroupermens; mais les Membres du Parlement n'ont pas de faire de serieuses reflexions sur l'avenir.

VIII. Lors qu'on fit la lecture d'un des Articles de ce Traité, (qu'on publie dans le vieux & nouveau monde avec plus de Trompettes que n'en a la Renommée,) le Duc d'Athol déclara en plein Parlement le 4. Janvier; *Je proteste, tant en mon nom qu'en celui de ceux qui se joindront à moi, que le peuple de ce Royaume, appelé presentement Ecoffe, & qu'on nommera peut-être bien-tôt Bretagne, doit être franc de tous droits & excises sur le sel, attendu que c'est une charge insupportable à tout le public, & principalement au commun peuple.* Cet Article, comme l'on voit, par cette protestation, regardoit l'impôt que le Traité d'Union veut mettre sur le sel en Ecoffe,

*Protestation
du Duc d'Athol, contre
l'impôt sur le
sel.*

Les 18. 19. & 20 Janvier les seances du Parlement d'Ecosse se passerent en d'autres contestation. sur les Articles du serment du Test, & de ce qu'on a voulu limiter le nombre des Députés Ecossois au futur Parlement de la Grande Bretagne, pendant que le nombre des Anglois seroit extrêmement superieur ; ce qui les rendroit maîtres de toutes les délibérations dans les affaires qui seroient décidées à la pluralité des voix, (elles le sont toutes.) Plusieurs Membres de la Chambre Haute protestèrent contre les conditions de ces Articles, & leur protestation fut registree dans le Journal de ce Parlement ; parmi ceux qu'on nomme qui ont pris ce parti, il y a le Duc d'Athol, les Comtes de Buchain, d'Erol, de Marshal, & plusieurs autres.

IX. Tous ceux qui veulent flatter la Reine & son Conseil, ont prétendu, que nonobstant toutes ces difficultez, le Traité d'Union, (tant recommandé aux Anglois par le feu Roi Guillaume,) aura son accomplissement; cependant il paroît que les difficultez qu'on trouve en Ecosse ne seront pas plutôt levées qu'il s'en presentera d'autres au Parlement d'Angleterre; on a pour garant de cette verité ce qui s'y passa le 27. du mois de Janvier dernier.

Ce jour-là le Comte de Nottingham soutenu du Comte de Rochester, de Milord Haversham, & du Duc de Buckingham, représenta à la Chambre haute du Parlement d'Angleterre que la démarche des Ecossois tendoit à l'avancement de la Religion Presbiterienne, & au renversement de l'Eglise Anglicane; que pour prevenir ce danger, leur avis étoit de prier la Reine de faire communi-

Matières du tems. Mars 1707. 223

quer à la Chambre non seulement le Traité d'union, mais aussi toutes les procédures du Parlement d'Ecosse; Milord grand Tresorier interrompit la délibération qui alloit être prise, soutenant qu'il étoit sans exemple que les Parlemens des deux Royaumes eussent agité une affaire commune dans un même tems. Cette raison fut trouvée de poids, mais elle ne dissipa pas la crainte que les Anglicans ont contre les Presbiteriens.

X. Par les dernières dépêches venues d'Angleterre qui sont du 4. Fevrier, on apprend que le Parlement d'Ecosse avoit enfin approuvé le Traité d'union, moyennant plusieurs changemens qui contiennent des additions & des restrictions, contre ce qui avoit été arrêté à Londres l'Été dernier: Parmi les clauses ajoutées, il y en a une qui porte que la Couronne, le Sceptre, l'Épée de l'État, les Registres du Parlement, tous les Actes publics & particuliers resteront en Ecosse, pour s'en servir en tems & lieu. Un autre porte que la Religion Protestante, & le Gouvernement Presbiterien, tel qu'il est établi par les Loix du Royaume d'Ecosse, demeureront dans leur entier, sans que le Traité d'union puisse y porter aucun changement ou préjudice, directement ni indirectement; sur ces conditions on passa deux Actes, l'un pour approuver & ratifier le Traité d'union, & l'autre pour la sûreté de la Religion Presbiterienne, qui furent autorisés par le Duc de Queensbury, Grand Commissaire de la Reine. Ce Duc ayant glorieusement terminé cette affaire à la satisfaction de la Cour de Londres, dépêcha un Exprés à la Reine pour lui porter trois Extraits de cette Ratification, l'un pour Sa M. & les deux au-

*Le Parle-
ment d'Ecos-
se approuve le
Traité d'U-
nion.*

*Acte de ce
Parlemens
au sujet de
l'Union & de
la Religion.*

tres pour les deux Chambres du Parlement d'Angleterre, & comme ce dernier Parlement est absolument devoüé aux volontez de la Reine, on se flatte qu'on leverá aisément toutes les difficultez pour ne pas donner occasion aux Ecoffois de retraçer leur consentement, dans l'esperance que par les suites on abrogera les claufes & les restrictions qui peuvent être désagréables aux Anglois, & porter atteinte à la Religion Anglicane; ce qui sera d'autant plus facile que les Anglois étant superieurs en nombre de Deputez au futur Parlement des deux Royaumes, on prendra même soin dans les commencemens de choisir parmi les Ecoffois des personnes agréables à la Cour de Londres.

*Ordonnan-
ce pour la le-
vée des Ma-
telots.*

XI. On fait de grands preparatifs en Angleterre pour augmenter l'Armée de terre, & pour l'armement de la Flotte: la Reine a fait publier une Ordonnance pour enrôler tous les Matelots qu'on pourra trouver dans le Royaume depuis l'âge de 16. jusques à 55. ans,

*Nouveau
subside ac-
cordé à la
Reine par son
Parlement.*

XII. Outre les subsides dont nous avons parlé dans cet Article, on vient d'apprendre que la Chambre des Communes avoit encore accordé à la Reine 1775. livres sterling pour les Troupes d'Hanover à la solde d'Angleterre, & 150. mille livres sterling d'augmentation pour la guerre d'Espagne: ces deux sommes montent l'argent de France, dix-neuf cens soixante-treize mille soixante-quinze livres.

ARTICLE VIII.

*Qui contient ce qui s'est passé de plus conside-
rable en HOLLANDE, & aux PAIS-
BAS depuis le mois dernier.*

*Hodín Dé-
puté de Liege*

I. IL y eut dernièrement de grandes dif-
ficultez dans le Conseil de Ville à Lie-

ge, au sujet du Sr. Hodin Avocat, qui avoit été député à la Cour Imperiale; le Conseil ayant renvoyé au Peuple la décision de cette affaire, les seize Chambres (qui le représentent) s'assemblerent, & ayant examiné la Negociation de ce Deputé, y trouverent matiere de le desapprouver; ce desagrément lui vient en partie, dit-on, de ce que dans quelques-unes de ses lettres, il accuse le Ministre Imperial, qui reside à Liege, de manquer d'activité, & d'avoir plus de penchant à ses interêts qu'à ceux de son Maître. Il est vrai que ce Ministre, par sa moderation, s'est acquis l'estime du Peuple; mais il n'a jamais negligé son devoir à l'égard du service de Sa M. I. il seroit même à souhaiter que la Cour de Vienne n'eût employé en Hongrie, en Baviere & ailleurs que des personnes sages & moderées, qui se fussent principalement appliquéés à gagner à Sa M. I. le cœur & l'affection des Peuples; l'Allemagne auroit été plus tranquille, & on n'auroit pas vû repandre tant de sang. Les malheurs d'un Etat sont presque toujours causez par les mauvais conseils des Ministres ou des Courtisans flateurs: il seroit souvent à propos que les Souverains rebutassent leurs avis, en leur faisant les reproches que Phedre fait à Enone.

à la Cour
Imperiale.

*Effets des
mauvais
conseils des
Ministres.*

*Je ne t'écoute pas, va-t'en, Monstre exécrable,
Va, laisse-moi le soin de mon sort déplorable.
Puisse le juste Ciel, dignement te payer;
Et puisse ton suplice à jamais effrayer,
Tous ceux, qui comme toi, par tant de lâches
adresses,*

*Des Princes ambitieux nourrissent les foiblesses.
Les poussent au penchant où leur cœur est enclin,*

Es

*Journal Historique sur les
Et leur osent du crime aplanir le chemin;
Détestables flatteurs! présent le plus funeste,
Que puisse faire aux Rois, la colere celeste!*

Il faudroit au contraire, qu'un sage Prince protegât les bons Ministres que la médisance, l'envie & la jalousie attaquent souvent pour être trop dévouiez au service de leur Maître & à l'avantage d'un Etat; alors tous les bons Sujets pourroient (sans que la flaterie y eût part) tenir le discours que l'Estoille adressoit au Cardinal de Richelieu, lors qu'il lui disoit:

*En vain la médisance attaque vôtre foi.
Et c'est contre le Ciel que sa bouche blasphème;
Estre vôtre ennemi, c'est l'être d'un grand Roi,
Et l'être de mon Roi, c'est l'être de Dieu même.*

II. Les Deputez de Flandres qui ont été en Hollande pour y solliciter une diminution des Subsidés, & un ordre pour faire observer plus de discipline aux Troupes étrangères qui y sont, s'en sont retournez chez eux sans avoir rien pû obtenir, si ce n'est des promesses verbales, que lors que les Députez des Etats Generaux feront de retour aux Pais-Bas, ils prendroient connoissance de leurs Sujets de plainte.

III. Les Ministres de Portugal, de Savoye & de Prusse sollicitent en Hollande le payement des arrerages qui leur sont dûs par les Etats Generaux, qui montent à des sommes très considerables: Les Princes de Hesse-Cassel, de Lunebourg, & plusieurs autres Puissances de l'Empire font de pareilles demandes; il y en a qui ont menacé de rapeller leurs Troupes, si l'on ne leur donnoit une prompté satisfaction, & d'autres qui s'excusent de rétablir les Regimens qu'ils ont à l'Ar-

l'Armée des Alliez faute d'argent; & comme la guerre d'aujourd'ui n'est soutenüe qu'aux dépens des Hollandois & des Anglois, il n'est pas surprenant d'entendre dire que les Peuples de l'un & l'autre de ses Etats murmurent de leurs miseres, & aspirent à les voir bientôt terminer par une Paix raisonnable.

IV. Cependant les Etats Generaux se plaignent de la lenteur de la plûpart des Princes de l'Empire, & de la foiblesse des Armées de l'Empereur; c'est dans la vûe de les exciter à faire de prompts & de plus puissans efforts, que L. H. P. ont envoyé à Vienne, & dans plusieurs Cours d'Allemagne le General Dorpf; & l'on assure qu'il a ordre de proposer des moyens pour s'oposer aux desseins que peuvent avoir formés les Rois de Suede & Auguste prejudiciables aux Alliez; & même que ce General passera en Saxe, pour declarer à ces deux Princes les intentions des Hollandois & de la Reine d'Angleterre; ces intentions sont, (à ce qu'on écrit de la Haye,) que si le Roi de Suede n'a pour objet que le maintien & l'agrandissement de la Religion Protestante dans l'Empire, & l'exécution du Traité de Westphalie, l'Angleterre ni la Hollande n'y porteront aucun obstacle, & loueront au contraire, de si genereux desseins, mais que si ces desseins paroissent dangereux à la cause commune, & qu'ils n'ayent pas pour principe le zele de la Religion, ces deux Puissances prendront des mesûtes pour s'y opposer.

V. Milord Marlborough est attendu au premier jour en Hollande: comme il reviendra d'Angleterre comblé de nouveaux biens-faits

*Le General
Dorpf En-
voyé dans les
Cours d'Al-
lemagne &
pourquoi.*

faits de la Reine & de la fortune, il ne faut pas douter, que les Hollandois l'encensoir à la main, ne le reçoivent avec les distinctions que merite un Seigneur Anglois, qui a sçû s'aquerir l'estime, la consideration & la reconnoissance de la Cour, de la Ville & de la Campagne, (bonheur jusques à present inconnu à tous ceux qui ont eu quelque emploi, ou possédé quelque dignité dans cette puissante Isle. (Ce Milord que nous avons vû gratifié d'un titre de Prince de l'Empire pour avoir contribué au gain d'une bataille, (où il y avoit plus à craindre qu'à esperer,) pendant qu'un des premiers Electeurs, qui aux dépens de ses sujets & en exposant sa personne, a sauvé l'Empire & vaincu dans plusieurs occasions l'ennemi commun de la Chrétienté, s'est vû dépouillé de ses propres Etats par l'Empereur, qu'il avoit servi si utilement: Ce Milord dis-je avoit rendu de trop grands services à la Maison d'Autriche pour ne devoir pas esperer quelque gratification de la part de l'Archiduc, après l'avoir fait proclamer Duc de Brabant à Bruxelles & dans quelques autres Villes des Pais-Bas; aussi ce Prince lui envoya-t'il la commission de Gouverneur General de ce même Pais il y a environ deux mois; Mr. de Marlborough ne jugea pas à propos d'accepter cet emploi, sans avoir consulté les volonteze de la Reine, & le sentiment de ses amis à Londres; c'est par leur avis qu'il a refusé cet emploi, soit parce qu'il craignoit que sa Religion contraire à celle que professent les peuples de ce Pais-là, ne lui portât des obstacles considerables, soit parce que les Hollandois témoignèrent desaprouver le choix de l'Archiduc.

*Milord
Marlborough refuse
le Gouvernement des
Pais-Bas.*

due; soit enfin, parce qu'il a appréhendé que cette dignité ne fût pas de longue durée, à cause que la Paix, qu'on juge être fort prochaine, l'obligeroit, peut-être, de quitter ce Poste, presqu'aussi-tôt qu'il en auroit pris possession.

A R T I C L E I X.

Contenant quelques Nouvelles de Littérature, & autres Remarques curieuses.

I. UN favori des Muses, semble s'intéresser à la défense des Journalistes, contre les ennemis que peut leur avoir attiré l'envie & la jalousie: La vanité qui flate naturellement les hommes (quelque condamnable qu'elle soit) semble aussi m'intéresser dans ce Madrigal, puisque mon Ouvrage n'a pas été exempt de censure, & qu'il n'a été critiqué que par d'autres Journalistes (gens fort suspects en cette occasion,) aussi ont-ils mal réussi dans leur dessein: car l'Ouvrage qui n'avoit pas le don de leur plaire, n'a pas laissé d'être favorablement reçu du Public. Mais soit que j'aye part ou non à l'encens du Poëte; je dois, par reconnoissance, communiquer au Public son Ouvrage, puisque sans doute il ne m'a été adressé que dans cette vûe.

*Madrigal
à la loüange
des Journalistes.*

*Sage & discret Auteur,
Qui sçais mêler l'agréable à l'utile,
Dans tes charmãs Journaux que l'avidè Lecteur
Attend à chaque mois de ta Plume fertile,
Laisse parler, croi moi, tes indignes Rivaux;
Méprise cette jalousie,
Ou plutôt cette basse envie,
Qui leur fait censurer tes glorieux Travaux.
Semblables à ces Chiens qui japent à la Lune;
Quand son éclat les importune,
Ils perdent leurs cris sans raison;
Et Astre, sans se troubler, va son cours ordinaire,*

II. Mr. de Remereville-Saint Quentin, connu dans la République des Lettres par plusieurs beaux Ouvrages qu'il a produits, au nombre desquels on met l'*Histoire de Provence*, a fait mettre sous la Presse, des *Remarques Critiques sur l'Histoire de la Poësie Française*, par Mr. de Mervezin, dont nous avons fait mention le mois dernier. Comme je n'ai pas vû cette Critique, il me suffit d'en annoncer le titre. La maison de Remereville est originaire de Lorraine, où elle possédoit les premières Charges sous le Regne de René II. Elle s'est établie en Provence depuis long-tems, & Mr. de Saint Quentin, dont nous parlons, fait sa résidence à Apt.

III Mr l'Abbé de Tricaud, connu dans la République des Lettres, par plusieurs Ouvrages de sa façon, qui ont eu l'applaudissement de tous ceux qui ont le discernement assez juste pour pouvoir juger des Ouvrages d'esprit, soutint en Sorbonne, le 17. Janvier, la These qu'on appelle *Majeure*, qui dura depuis huit heures du matin jusqu'à six heures du soir. On disputa fort dans les deux sceances de cejour-là, sur la déposition de l'Empereur Frederick II. pour sçavoir s'il avoit été déposé par le premier Concile general de Lion tenu en l'année 1245. ou par le Pape Innocent IV. Cette question, de même que celle où il est dit dans la These, *que le troisième Canon du quatrième Concile de Latran, n'a donné à l'Eglise aucun droit sur le temporel des Rois*, regarde indirectement une des propositions du Clergé. Parmi les Personnes considerables du Clergé qui assisterent à la dispute de cette These, on y vit Mr. l'Evêque de Rieux, proche parent de Mr. le Marquis de

Saumery. On peut mettre au nombre des autres personnes de distinction qui s'y trouverent, Mr. de la Salle Doyen des Maîtres des Requêtes, & Conseiller d'Etat; Mr. le Marquis de Torcy de la Tour, Maréchal de Camp, & ci-devant Capitaine de la Gendarmerie; Mr. le Comte de Souillat, & plusieurs autres: Ce fut Mr. Bouquet, Docteur d'une habileté peu commune, qui présida à cette Dispute. Le Souvenant eut l'approbation generale de l'Assemblée, au sortir de laquelle on disoit hautement, que si pour être Docteur de Sorbonne, il faisoit avoir le merite, la science & l'éloquence que l'Abbé de Tricaud venoit d'étaler, on pouvoit conclure fort avantageusement en faveur de cette premiere Université de France.

IV. Nous avons dit ailleurs, * quel fut le Bouquet que le Pere Villien Jesuite & Professeur de Philosophie, presenta à Mr. d'Harouïs, Intendant de Champagne, le jour de sa Fête: Voici les Etrennes que ce sçavant Jesuite donna au même Intendant, le premier jour de cette année; où l'on peut apercevoir que les Champenois ne sont pas encore hors de la crainte de perdre leur Intendant.

*Etraines
à Mr. d'Harouïs
par le
P. Villien.*

*Voici le tems qu'on se fait un affaire,
De former à l'envi les plus heureux souhaits.
Quels sont, en ta faveur, ceux que je pouvois
faire,
Illustre d'Harouïs, qu'on n'ait pas déjà faits?
Te souhaiter des Biens, des riches Heritages,
Des Honneurs, des Emplois, des Rangs, des
Appanages,
Ce sont autant de souhaits superflus;
Car enfin tous ces avantages,
Ne te peuvent manquer non plus,
Que le Merite & les Vertus.*

* Voyez Janvier pag. 10.

Pour en joür, puissent les Destinées,
T'accorder seulement un bon nombre d'années,
Et dût tout le Royaume en devenir jaloux,
Puisse-tu les passer, ces longs jours avec nous!

Avanture
extraordi-
naire.

V. On m'écrivit le mois dernier une lettre d'une Ville du Barois sur une matiere assez singuliere pour pouvoir trouver place ici, d'autant que nous sommes dans une saison où les Pièces divertissantes & les Mascarades sont permises. L'avanture dont il est fait mention dans cette lettre (quelque extraordinaire qu'elle paroisse) n'est pourtant pas une Pièce de Carnaval faite à plaisir; la chose est très-certaine, avouée & si connue dans le voisinage, qu'elle ne doit pas être revoquée en doute: J'espère que les personnes qui y sont interessées, bien loin de s'en plaindre, me sçauront bon gré de ce que je ne les démasque pas à ceux qui ne sçavent pas leur nom, ni celui de la Ville où elles resident.

Lettre à l'Auteur de ce Journal.

MONSIEUR,

Fille qui
couvre un
œuf de poule
Dinde.

CE que vous avez proposé dans vos précédens Journaux, touchant la Fleur nommée *Belle de nuit & l'Arbre triste*, a paru si curieux & si extraordinaire, que vous ferez, peut-être, bien aise que je vous communique une chose beaucoup plus surprenante, & qui n'est pas moins véritable. Les Naturalistes ont prétendu, que chaque espèce ne pouvoit produire que sa semblable; voici une preuve du contraire.

Une Demoiselle du voisinage, très-sage, très-vertueuse, & très-devote, * voulant regaller son Directeur d'une manière singuliere; qui est aussi un homme dont le merite, le sça-

* La discretion ne permet pas de la nommer ici à cause des circonstances, quoi qu'il n'y ait rien de criminel.

voir & la bonne conduite, le met à couvert du moindre mauvais soupçon, s'avisa, feignant la malade de tenir le lit, & de couvrir pendant ce tems-là un œuf de Poule-dinde. La chaleur naturelle de cette fille fit éclore l'œuf : Dès que le petit Dindon eut vû le jour, l'accouchée se releva, elle prit un fort grand soin de sa production. Elle l'éleva & le nourrit avec autant de délicatesse que de satisfaction, jusques à ce qu'étrant devenu gros & de la pesanteur de 7. à 8. livres, la devote eut la cruauté de consentir à sa mort, quoi qu'elle n'eût pas le courage de tremper elle-même sa main dans le sang de l'incomparable Dindonneau : Cependant pour accomplir son vœu, elle le fit aprêter pour en regaller son Directeur, qui avoua de n'avoir jamais mangé de morceau plus excellent ni si délicat. Je crois néanmoins qu'il ignora que sa Penitente en eût été la couveuse, jusques à ce qu'elle, (ou une amie indiscrette qui étoit dans la confidence) eut divulgué l'avanture, qui jusques-là avoit été tenuë fort secrette.

Si ce secret de la nature avoit été connu du Patriarche Noë, il auroit pû s'éviter la peine de faire entrer la volatille dans l'Arche, pour en conserver l'espece; il se seroit peut-être contenté d'en prendre des œufs & les auroit fait couvrir aux femmes qui furent sauvées du Déluge; mais si la virginité est une qualité nécessaire à une couveuse, Noë n'en auroit point trouvé dans l'Arche, puis qu'il n'y entra que sa femme, & les femmes de ses fils.

A R T I C L E X.

Qui contient la naissance, le mariage, & la mort des Princes & autres personnes Illustres.

Vers la mi Janvier Madame la Duchesse d'Ulez, dont le seul nom fait

Naissances.

l'éloge de cette ancienne & illustre Famille; acoucha d'un fils à Paris.

Peu auparavant la Marquise de Lunati acoucha aussi d'un fils à Luneville. Mr. de Lunati est d'une famille distinguée d'Italie, & Madame son Epouse est de la Maison de Rocfeuille-Puiquebart, fort connue en Lorraine.

Le dernier janvier la Princesse de Brunzwick Lunebourg acoucha d'une fille à Hanover.

Mariages.

Le Baron de Fournier Chambelan, Capitaine des Gardes du Corps de S. A. R. de Lorraine, & neveu du Grand Aumônier de Lorraine, a épousé Madame de Lopez-Gallo, Chanoinesse de Remiremont; Mr. de Camylli, Evêque & Comte de Toul benit ce mariage dans l'Eglise de Nôtre-Dame de Nancy.

Mr. le Duc de St. Agnan, frere de Mr. de Bauvilliers, épousa le 22. Janvier Mademoiselle de Befemaux.

Mr. le Marquis de Gondrin, fils aîné du Marquis d'Antin, & petit fils de Madame de Montespan, a épousé la septième fille de Madame la Maréchale de Noailles; en faveur de ce mariage Madame la Duchesse de Noailles a cédé à sa belle-sœur sa place de Dame du Palais, & Madame de Montespan a donné cent mille livres à son petit-fils: Ce fut Mr. le Cardinal de Noailles, Oncle de la mariée qui benit le mariage le 26. Janvier.

TABLE. Art. I. Espagne. 143. Art. II France. 155. Art. III. Italie. 171. Art. IV Suisse 183. Art. V. Allemagne. 194. Art. VI. Pologne. 203. Art. VII. Angleterre. 213. Art. VIII. Hollande. 224. Art. IX. Litterature. 229. Art. X. Naissances. 133.